



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2024**

ÉDITO



© Michel Serra

2004 - 2024. Vingt ans se sont écoulés depuis la création de notre communauté d'agglomération. Vingt ans durant lesquels des équipes successives d'élus et d'agents ont construit un outil performant de développement pour un territoire ambitieux, durable et solidaire.

Progressivement, l'agglomération a pris sa place, s'est fait connaître et reconnaître dans un paysage institutionnel en mutation permanente, qui n'aide pas toujours à la connaissance et la compréhension des citoyens.

Depuis vingt ans, ACCM a mis en œuvre les compétences stratégiques que lui ont transférées ses communes membres au fil des évolutions législatives : le développement économique et l'emploi, l'équilibre social de l'habitat, l'aménagement de l'espace, les transports, la politique de la ville, l'eau potable, l'assainissement, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, la création et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, la gestion des eaux pluviales urbaines, la construction et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (dont le Conservatoire de musique du Pays d'Arles), la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la participation au programme de démoustication, l'information géographique, le développement numérique du territoire, la participation au programme de réduction à la vulnérabilité aux inondations (ReVITeR).

Soit 16 compétences exercées aujourd'hui par la Communauté d'agglomération. Autant de domaines qui impactent directement la qualité de vie des habitants et qui ont pu bénéficier d'une gestion intercom-

munale permettant mutualisations, économies d'échelle et solidarités entre les territoires.

L'année 2024 a poursuivi la réalisation de grands projets initiés dès 2020, tels que l'aménagement des Papèteries Etienne à Arles, ancienne friche industrielle dédiée au développement économique des industries culturelles et créatives, le renouvellement urbain des quartiers prioritaires de Barriol à Arles et des Ferrages à Tarascon, l'accompagnement à la modernisation de l'irrigation agricole en Crau, la création d'un pôle d'échanges multimodal dans le quartier de la gare à Arles, la requalification de la RN113 en prévision du contournement autoroutier.

L'année 2024 a également été marquée par la mise en place d'un nouveau Projet de territoire 2024-2030. Document fédérateur de l'ensemble du territoire, ce projet de territoire propose une vision stratégique de développement pour les 6 prochaines années. Ambitieux et résolument ancré dans le développement durable du territoire, il se décline en 4 grandes ambitions et 18 orientations.

Toutes les actions décrites dans ce rapport d'activités 2024 s'y rattachent et s'y inscrivent afin de faire d'Arles Crau Camargue Montagnette un territoire communautaire uni autour de ses communes membres et engagé, avec l'ensemble de ses partenaires, pour relever le défi d'un développement social, économique et environnemental durable.

Patrick de Carolis

Maire d'Arles
Président de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

5, rue Yvan Audouard 13200 Arles - Tél. 04 86 52 60 00
lepresident@agglo-accm.fr - www.agglo-accm.fr

Direction de la communication - 5, rue Yvan Audouard 13200 Arles
Tél. 04 86 52 60 59 - accm-com@agglo-accm.fr

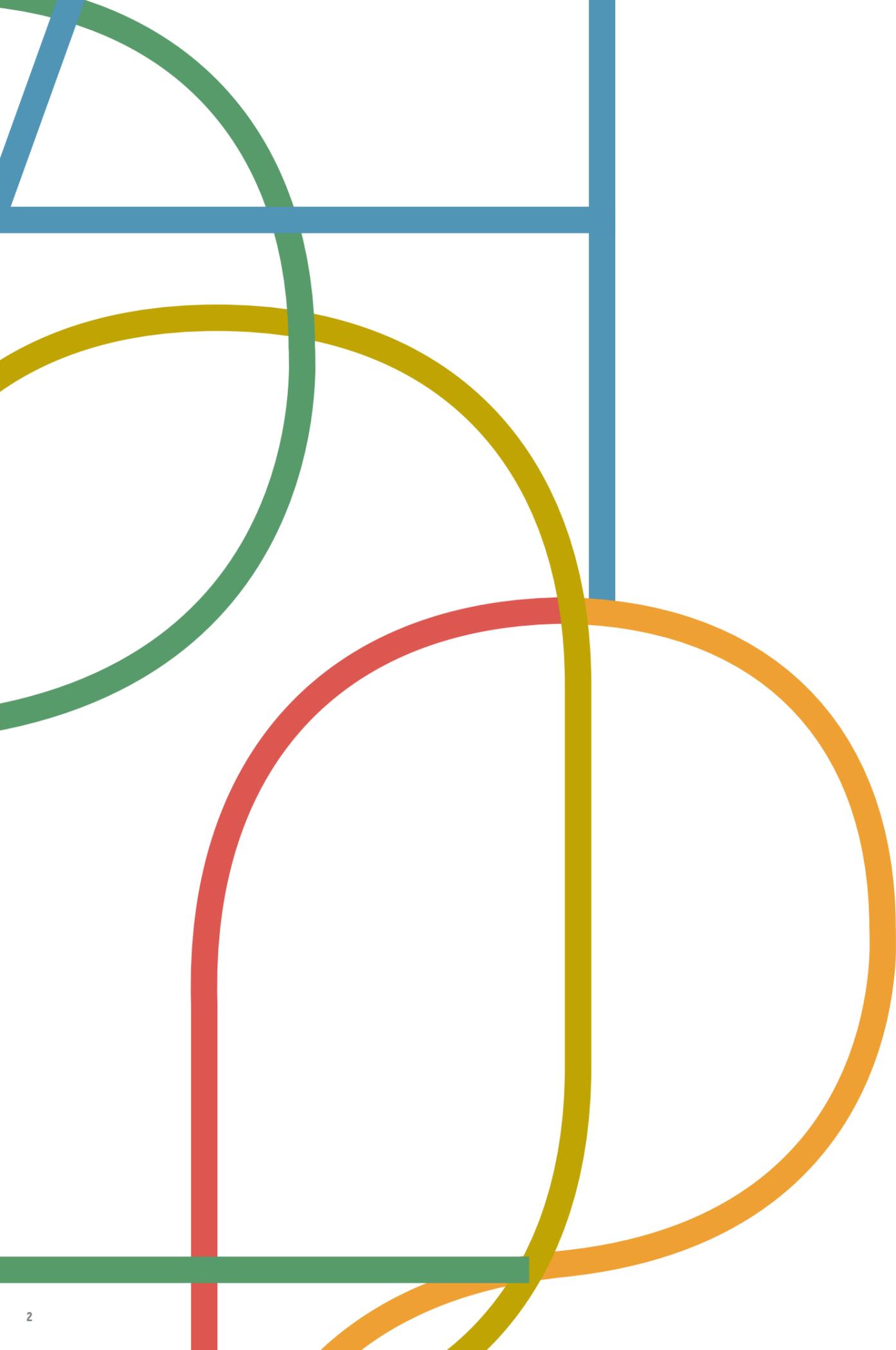
Conception graphique : Anaïs Bellot, Thierry Badin/Hite design graphique

Rédaction : Services ACCM

Photos : Michel Serra, Rémi Benali, Didier Bagnis, V. Bedos/Occidrone, Florent Gardin, AREP, Ortho PCRS ACCM, T.L., Communes de Tarascon et Saint-Martin-de-Crau, Com-ACCM, Tourisme-ACCM, Conservatoire de musique du Pays d'Arles, Cartographie SIG ACCM, Services ACCM et partenaires

Imprimerie Vallière

163, avenue du Luxembourg, ZAC des Molières, 13140 Miramas



PILOTAGE STRATÉGIQUE **6**

AMÉNAGEMENT ET COHÉSION DU TERRITOIRE **8**

DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE **24**

ESPACE PUBLIC **34**

RESSOURCES **42**

CONTACTS **46**

SOMMAIRE

TROMBINOSCOPE - ÉLUS

ARLES



Patrick de Carolis
Maire, président



Jean-Michel Jalabert
6^{ème} vice-président
en charge du développement économique, du commerce et des zones d'activités.



Mandy Graillon
9^{ème} vice-présidente
en charge des finances, de la collecte, du traitement et de la gestion des déchets et assimilés.



Marie-Amélie Coccia
12^{ème} vice-présidente
en charge des mobilités et des déplacements.



Érick Souque
13^{ème} vice-président
en charge de la politique de la ville et de l'action sociale.

Conseillers communautaires



Sophie Aspod



Pierre Raviol



Catherine Balguerrie-Raulet



Sébastien Abonneau



Claire de Caussans



Frédéric Imbert



Sibylle Laugier-Serisanis



Serge Meyssonnier



Paule Birot



Michel Navarro



Éva Cardini



Gérard Quaix



Nicolas Koukas



Dominique Bonnet



Cyril Girard



Françoise Pams



Mohamed Rafai

SAINTES-MARIES-DE-LA-MER



Françoise Favier
3^{ème} vice-présidente
en charge de la prévention des risques et de la transition écologique.

BOULBON



Jacques Aufrère
4^{ème} vice-président
en charge de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement.

SAINT-PIERRE-DE-MÉZOARGUES



Laurie Pons
Maire, 5^{ème} vice-présidente
en charge des ressources humaines, des relations au personnel et du recrutement.

TARASCON



Lucien Limousin
Maire, 5^{ème} vice-président
en charge de l'habitat et des gens du voyage.



Roland Portela
7^{ème} vice-président
en charge du numérique.



Valérie Martel-Mourgues
11^{ème} vice-présidente
en charge de la promotion du tourisme.

Conseillers communautaires



Nathalie Macchi



Fabien Bouillard



Clotilde Madeleine



Guy Luperini



Lucie Barzizza



Olivier Debicki



Olga Martinez

SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Depuis le 25 novembre 2024



Séverine Dellanegra
Maire, 1^{ère} vice-présidente
en charge de l'aménagement du territoire, de la commande publique et des moyens généraux.



Julien Besançon
8^{ème} vice-président
en charge de l'insertion et de l'emploi.



Anne-Claire Oriol
10^{ème} vice-présidente
en charge de la prévention, du tri et de la réduction des déchets ménagers et assimilés.

Conseillers communautaires



Céline Chiousse



Geoffroy Morra



Christiane Salle



Robert Isnard



Guy Bono



Tania Teixier

Avant le 25 novembre 2024



Christophe Laufray
Maire, 1^{er} vice-président
en charge de l'insertion et de l'emploi



Rémy Jacquot
8^{ème} vice-président
en charge de l'aménagement du territoire, commande publique, moyens généraux.



Annie Guigue
10^{ème} vice-président
en charge de la prévention, tri et réduction des déchets ménagers et assimilés.

Conseillers communautaires



Hervé Mistral



Martine Amselem



Jeanine Farenq



Davy Nigues



Séverine Dellanegra



Julien Besançon

PILOTAGE STRATÉGIQUE



© Michel Serra

UN NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE 2024-2030

Le Projet de territoire 2024-2030 de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette a été délibéré le 19 septembre 2024. Il propose une vision stratégique pour les 6 prochaines années.

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR DIRE QUOI ?

L'ensemble des échanges et travaux préparatoires ont permis de préciser la vision stratégique de développement du territoire communautaire qui se décline en **4 AMBITIONS, 18 ORIENTATIONS** et **189 ACTIONS ET PROJETS** opérationnels.

UN PROJET DE TERRITOIRE POURQUOI ?

Deux motivations ont conduit à l'actualisation du Projet de territoire communautaire :

- › la mise en cohérence de la vision politique et des grands projets du territoire avec les récentes évolutions climatiques, sociétales et économiques.
- › la prise en compte dans les projets communautaires de :
 - la nécessaire préservation de nos écosystèmes fragiles (Camargue, Crau, Montagnette) et déjà fortement impactés par les évolutions climatiques
 - l'intégration du développement durable comme socle des politiques publiques.

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) s'adosse au Projet de territoire 2024-2030.

UN PROJET DE TERRITOIRE AVEC QUI ?

Un Projet de territoire est un document fédérateur et collectif. Il implique une adhésion de l'ensemble des partenaires publics du territoire et une coopération avec les partenaires privés.

Cela concerne au premier chef les communes membres de l'agglomération et ensuite :

- › les partenaires financiers
- › les partenaires institutionnels
- › les partenaires privés
- › la société civile (les usagers)

UN PROJET DE TERRITOIRE COMMENT ?

Une méthodologie coopérative a été choisie pour l'écriture du Projet de territoire.

Avec l'accompagnement d'un cabinet conseil spécialisé (Algoé), plusieurs rendez-vous ont permis la construction du Projet de territoire :

- › une vision politique de développement : entretiens des maires des communes d'ACCM (**janvier 2023**)
- › une vision technique avec la réunion de l'ensemble des cadres d'ACCM et des directeurs généraux des communes membres et du PÉTR du Pays d'Arles (**14 décembre 2023**)
- › une vision élargie aux partenaires institutionnels, financiers et également du monde économique, culturel, touristique, social et de la société civile avec la réunion d'un Comité des Partenaires (200 personnes invitées - **8 février 2024**)
- › une confirmation politique avec la présentation des travaux au comité de pilotage comprenant des élus, des partenaires institutionnels et financiers (**17 avril 2024**).

AMBITION 1 : RÉUSSIR LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES

- › ORIENTATION 1 : contribuer à lutter contre les effets du changement climatique
- › ORIENTATION 2 : gérer de manière responsable la ressource en eau
- › ORIENTATION 3 : réduire les déchets et promouvoir leur réutilisation
- › ORIENTATION 4 : relever le défi de la transition écologique et énergétique à l'échelle du territoire

AMBITION 2 : PROMOUVOIR UN BASSIN DE VIE ATTRACTIF

- › ORIENTATION 5 : promouvoir un tourisme durable et authentique entre nature et culture
- › ORIENTATION 6 : soutenir l'économie de proximité et le dynamisme des centres urbains
- › ORIENTATION 7 : encourager le développement des filières économiques stratégiques
- › ORIENTATION 8 : développer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- › ORIENTATION 9 : promouvoir la modernité au travers des grands projets d'aménagement

AMBITION 3 : SOUTENIR LES TRANSITIONS SOCIÉTALES

- › ORIENTATION 10 : développer une offre d'habitat adaptée aux attentes du territoire et aux enjeux environnementaux
- › ORIENTATION 11 : favoriser le développement des mobilités actives et bas carbone
- › ORIENTATION 12 : accompagner le développement de la qualité du cadre de vie
- › ORIENTATION 13 : poursuivre le développement urbain des quartiers prioritaires
- › ORIENTATION 14 : favoriser l'insertion sociale et professionnelle

AMBITION 4 : DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS

- › ORIENTATION 15 : inscrire le Projet de territoire dans des partenariats et coopérations à l'échelle régionale
- › ORIENTATION 16 : impulser la création d'instances de coopération territoriale
- › ORIENTATION 17 : assurer un service public plus proche des habitants et adapté aux évolutions de notre environnement
- › ORIENTATION 18 : soutenir les richesses culturelles et patrimoniales du territoire

AMÉNAGEMENT ET COHÉSION DU TERRITOIRE



© Michel Serra - Les papeteries Étienne - Arles

GRANDS PROJETS

L'ANNÉE 2024 MARQUE UNE NOUVELLE ORGANISATION DU DÉPARTEMENT « AMÉNAGEMENT ET COHÉSION TERRITORIALE » AVEC LA CRÉATION D'UN SERVICE URBANISME OPÉRATIONNEL. SES PRINCIPALES MISSIONS SONT LES SUIVANTES :

- › **Pilotage de grandes opérations d'aménagement :**
 - requalification du site des papeteries Étienne
 - projet NPNRU - Barriol à Arles / Ferrages à Tarascon
- › **Soutien à la réflexion urbaine sur le secteur sud de la ville d'Arles et accompagnement au développement d'un projet urbain**
- › **Définition de nouveaux secteurs d'aménagement sur le territoire avec une étude de faisabilité et plan guide**
- › **Prospective et stratégie foncière**

REQUALIFICATION ET AMÉNAGEMENT DES PAPÈTERIES ETIENNE

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES EN 2024

- › **Lancement de la première étape** du projet : réhabilitation du bâtiment shed et grande halle. Début de travaux en février 2024 pour une durée estimée entre 10 et 16 mois.
- › **Lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre** sur la deuxième phase du projet visant au développement d'un parc d'activités économiques et la création d'un espace paysager de plein air.
 - Dépôt du permis d'aménager de la zone le 19 juin 2024
 - Élaboration de la première étape (phase d'esquisse) de l'étude de maîtrise d'œuvre qui a permis de faire évoluer le parti-pris d'aménagement
 - Lancement des études d'avant-projet.
- › **Accompagnement de l'Agence économique** régionale sur la programmation économique du parc avec le lancement de l'étude filière relative aux industries culturelles et créatives.
- › **Signature d'une promesse de vente** avec le groupe ICADE relative à la cession d'un foncier d'environ 11 000 m² (parcelle KV143) situé en entrée d'agglomération au niveau du rond-point Maurice Étienne. L'objectif est d'accueillir le projet de déplacement des bureaux de la MACIF actuellement situés dans le secteur de Fourchon à Arles.
Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment d'environ 4500 m² comprenant des bureaux, un centre d'appel et d'assistance téléphonique et disposant d'une aire de stationnement végétalisée de 200 places.



© Michel Serra



© Michel Serra

PROSPECTIVE ET STRATÉGIE

LA STRATÉGIE FONCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SE MET EN PLACE EN PARTENARIAT AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (EPF PACA). PLUSIEURS PROJETS ONT ÉTÉ INITIÉS OU SONT EN COURS DURANT L'ANNÉE 2024 :

► **Préparation d'un marché type « accord-cadre » sur 3 ans** permettant la réalisation d'études urbaines sur le territoire d'ACCM. Lancement de la consultation en novembre 2024 avec une attribution prévue en 2025.

► Convention Habitat multisites

Prolongation de 2 ans de la convention habitat multisites n°2 afin de finaliser les cessions en cours relatives aux deux opérations suivantes (délibération du 19 septembre 2024) :

- **site de l'auberge des épis à Saint Martin** : reprise du projet par le bailleur Famille et Provence de Crau. 19 logements sont prévus dont 10PSLA et 9LLS (promesse de vente signée et permis de construire déposé).
- **site Pharisien à Arles** (Sud de Barriol - 6000 m²). Le promoteur SAGEC a été retenu pour la réalisation d'une opération de 56 logements dont 40% de logements aidés participant à la reconstitution de l'offre de logement inscrite au projet de requalification du quartier Barriol (promesse de vente signée et permis de construire déposé).

Travail sur la convention habitat multisite n°3 en lien avec des orientations du troisième Programme local de l'habitat en cours de finalisation et qui sera mis en œuvre à partir du 1^{er} trimestre 2025.

► Développement du Sud Arlésien : quartier du port à Arles

- Deuxième avenant à la convention d'anticipation foncière portant l'enveloppe financière de la convention à 20 millions d'euros (délibération du 7 mars 2024)
- 4 acquisitions par l'EPF en 2024 soit 39 320 m². Le terrain de la SME (société méditerranéenne d'emballage) totalise à lui seul 35 000 m²
- Suivi de l'élaboration du plan guide Gaspard Monge piloté par la ville d'Arles.

► **Accompagnement du service développement économique** dans la mise en œuvre d'une nouvelle convention d'intervention foncière à vocation économique sur deux secteurs de la ville d'Arles (délibération du 27 avril 2024).

DEUX PROGRAMMES DE RÉNOVATION URBAINE



Quartier Barriol - Arles © Michel Serra

Depuis janvier 2024, la Communauté d'agglomération, en tant que pilote de deux projets de rénovation urbaine à Arles (quartier de Barriol) et Tarascon (quartier Les Ferrages), a reconstitué une équipe, relancé une dynamique projet et une coordination institutionnelle technique et financière des différentes maîtrises d'ouvrage impliquées dans les deux projets.

► Les objectifs sont :

- tenir les engagements pris auprès de l'ANRU dans les délais contraints, l'enjeu étant de mobiliser l'intégralité des financements sans déprogrammation.
- rendre lisible les projets de rénovation urbaine et faciliter leur appropriation par les habitants, les élus et les partenaires de projets.



Maison du projet - Barriol - © T.L



Réunion avec les habitants du quartier Les Ferrages - Tarascon © Tarascon

PRU FERRAGES

- **Fin avril** : achèvement de la phase relogement des 18 ménages
- **Mai** : démarrage de la réfection des espaces publics
- Redéfinition plus ambitieuse des travaux de réhabilitation des Ferrages avec le bailleur Vilogia
- **Juin** : réception des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales
Lancement de la démarche de communication-concertation avec la définition d'un plan d'actions
- **Juin et juillet** : deux visites guidées sur le projet avec les habitants et partenaires
- **Juin** : pose de 4 banderoles dans le quartier en tant que repères visuels valorisant les travaux
- **Septembre** : démarrage de l'étude-action du Plan de sauvegarde de la copropriété des Ferrages à Tarascon
- **7 octobre** : lancement officiel de la démolition avec l'ensemble des partenaires institutionnels. Achèvement fin novembre
- **Novembre** : soirée avec les habitants sur la mémoire du quartier



Démolition d'un immeuble du quartier Les Ferrages - Tarascon © T.L

PRU BARRIOL

- **Mars à juin** : approfondissement et modifications apportées au projet urbain
- **11 avril** : 1^{ère} réunion publique d'information sur le projet (270 participants)
- **Juin** : implantation d'une **Maison du projet** au sein du centre social
- **Juin** : démarrage de la phase de relogement
- **4 juillet** : un premier atelier-balade urbaine (40 personnes)
- **5 juillet** : comité de pilotage validant les engagements opérationnels et les évolutions apportées au projet urbain
- **Septembre** : signature de l'avenant 1 à la convention NPNRU ACCM
- **Octobre** : diffusion de la lettre de la rénovation urbaine n°1
- **13 novembre** : 2^{ème} réunion publique d'information (70 participants) et lancement de la concertation réglementaire (exposition à la maison du projet, site web dédié)
- **17 décembre** : COPIL - Revue de projets NPNRU Ferrages et Barriol



Visite guidée du quartier Les Ferrages - Tarascon © Tarascon



Réunion publique d'information quartier Barriol

© T.L

La Communauté d'agglomération pilote deux grands projets d'aménagement sur la commune d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau : les travaux de réhabilitation du canal de Haute Crau qui concernent la sécurisation de la ressource en eau agricole et la création d'un nouveau quartier gare à Arles autour d'un pôle d'échange multimodal.

TRAVAUX DE REHABILITATION SUR LE CANAL DE LA HAUTE CRAU

La phase 1 des travaux de réhabilitation du canal de la Haute-Crau, sous maîtrise d'ouvrage ACCM et concernant trois tronçons situés sur la commune de Saint-Martin-de-Crau, s'est achevée en mars 2024. Malgré la conjoncture défavorable liée au COVID et à la géopolitique en Ukraine, le plan de financement présenté en 2022 avant début des travaux a été contenu. Le montant prévisionnel de 7 527 740 € HT a fait l'objet d'un surcote de 360 000 € HT qui a été réparti entre les financeurs.



Aqueduc de Haute Crau - Tronçon Mas d'Artaud - Phase 2
© Michel Serra

RÉCAPITULATIF DU PLAN DE FINANCEMENT ARRÊTÉ - PHASE 1

FINANCEURS	TOTAL HT	RÉPARTITION
État	2 226 740 €	29,85 %
Conseil départemental	2 010 000 €	26,70 %
Région Sud	955 000 €	12,69 %
Agence de l'eau	336 000 €	4,46 %
Fonds propres - CA ACCM	1 000 000 €	13,28 %
ASA Haute Crau	600 000 €	7,97 %
Grand Développement	380 000 €	5,05 %
TOTAL	7 527 740 €	100 %

La réalisation d'une phase 2 de réhabilitation, pour le tronçon de Mas d'Artaud (Pont-de-Crau) sur la commune d'Arles, a été validée en février 2024 par les partenaires financeurs, à nouveau réalisée sous maîtrise d'ouvrage ACCM. Elle consistera à démolir un aqueduc d'une longueur de 660 mètres afin de le remplacer par une canalisation enterrée et à installer des appareils de régulation. La maîtrise d'œuvre a été lancée en septembre 2024 avec la mise à jour de l'étude avant-projet. Les travaux débuteront en septembre 2025.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - PHASE 2

FINANCEURS	TOTAL HT	RÉPARTITION
État	467 000,00 €	31,55%
Conseil départemental	444 034,80 €	30 %
Région Sud	184 274,44 €	12,45 %
Agence de l'eau	74 005,80 €	5 %
Fonds propres - CA ACCM	192 391,68 €	13%
ASA Haute Crau	118 409,28 €	8 %
TOTAL	1 480 116 €	100 %

UN FUTUR PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL À ARLES



Le projet de Pôle d'échange multimodal (PEM) d'Arles s'inscrit dans une démarche partenariale des acteurs de la mobilité, traduite dans un protocole d'intentions générales signé en 2020. Il s'agit de donner une meilleure visibilité de l'offre de transport et une meilleure efficacité des différents services, en réorganisant et structurant un pôle d'échange multimodal. Ces travaux participent à la requalification de la liaison ville/gare pour aboutir à la constitution d'un véritable « quartier gare ».

Dès 2021, un premier volet d'études (diagnostic) a été réalisé pour définir une stratégie de mobilité à l'échelle du territoire et un projet d'aménagement du PEM et du quartier de la gare.

En 2024, le lancement de la maîtrise d'œuvre s'est accompagné d'un second volet d'études avant-projet pour définir le programme d'aménagement du bâtiment voyageur, du parvis de la gare, des 8 quais bus, des parkings avec des îlots de biodiversité et services mobilités intégrés ainsi que la requalification de l'avenue Talabot.

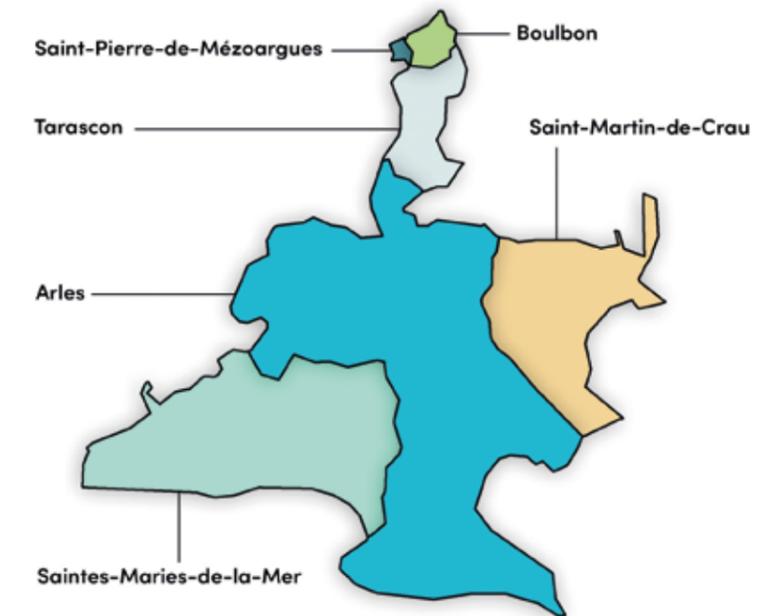
La convention site pilote « quartier gare - entrée de ville » a été signée le 22 novembre 2024.

En 2025, les études doivent être finalisées en vue du lancement des travaux en 2026-2027.

PEM SCÉNARIO 1 BIS Parvis paysager et parking arboré de 120/125 places



Bureau d'étude AREP



PLANIFICATION : RÉVISION GÉNÉRALE DU SCOT

La Communauté d'agglomération a transféré en 2004 la gestion du schéma de cohérence territoriale (SCoT) au pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles (PETR), auquel elle contribue financièrement (411 874 € en 2024).

Le SCoT du Pays d'Arles, approuvé en 2018 et modifié en 2019, est en cours de révision depuis fin 2023. Cette révision doit intégrer plusieurs éléments importants :

- ▶ le volet air-énergie-climat des PCAET, transformant le SCoT en SCoT-AEC
- ▶ les dispositions de la loi "Climat et résilience" du 22 août 2021, visant à atteindre zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050
- ▶ les objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (sraddet) révisé en 2024.

Le SCoT s'impose aux plans locaux d'urbanisme (PLU).

Pour atteindre l'objectif ZAN, un recensement cartographié des terrains disponibles et des projets d'aménagement a été réalisé en 2024, en collaboration avec le service d'information géographique.

En 2025, les différentes parties prenantes, dont ACCM et les communes, participeront à l'élaboration des documents du SCoT :

- ▶ projet d'aménagement stratégique (PAS)
- ▶ document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL)
- ▶ document d'orientations et d'objectifs (DOO)
- ▶ plan d'actions.

ACTION CŒUR DE VILLE : ARLES ET TARASCON EN PLEINE TRANSFORMATION

Les villes d'Arles et de Tarascon lancent la phase pré-opérationnelle du second volet du programme Action Cœur de Ville, visant à requalifier leurs entrées de ville et à répondre aux objectifs de sobriété foncière et de transition écologique.

Depuis la signature du second volet le 20 décembre 2023, les villes d'Arles et de Tarascon, lauréates du programme Action Cœur de Ville depuis 2018, ont entamé les phases pré-opérationnelles pour requalifier leurs entrées de ville. Ce programme, qui s'étend de 2023 à 2026, vise à élargir le périmètre de déploiement des plans d'action au-delà du centre-ville, incluant les quartiers de gare et les secteurs « entrées de ville ».

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les principaux objectifs du second volet d'Action Cœur de Ville sont :

- ▶ favoriser la sobriété foncière et réduire l'artificialisation des sols
- ▶ améliorer la qualité architecturale, urbaine et paysagère
- ▶ préserver le commerce du centre-ville
- ▶ anticiper les évolutions du secteur commercial et les modes de consommation
- ▶ recycler les entrées de ville, y compris la restauration écologique des sols.



L'avenue de la République à Saint-Martin-de-Crau - © Michel Serra

PROJETS À ARLES

À Arles, la ville s'est engagée à requalifier son entrée de ville nord, incluant le quartier gare et le projet de pôle d'échange multimodal. Une convention partenariale a été signée le 22 novembre 2024 pour ce site pilote. Pour l'entrée de ville sud, la requalification de l'avenue des Arches est en phase d'étude. Les projets du premier volet d'Action Cœur de ville, tels que la Porte de la Cavalerie et la place Voltaire, se poursuivent en 2025.



Rénovation de la Porte de la Cavalerie à Arles - © Michel Serra

PROJETS À TARASCON

À Tarascon, la ville a inclus ses deux entrées de ville (pont de Beaucaire/place Charles de Gaulle et les casernes Kilmaine) dans une réflexion programmatique de valorisation de la section intra-urbaine de l'EuroVelo 8. Les casernes Kilmaine font l'objet d'un projet de réhabilitation mené par le groupe Histoire et Patrimoine. La ville s'efforce ainsi de transformer ses coupures urbaines en coupures urbaines.

PETITES VILLES DE DEMAIN À SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Adhérente au programme Petites villes de demain depuis avril 2022, la commune de Saint-Martin-de-Crau s'est pleinement inscrite dans ce dispositif visant à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours.

Trois études ont été engagées sur les volets revitalisation commerciale (finalisée), habitat, et sur le volet centralité et transition écologique. La signature de la convention Petites villes de demain 2024-2026 est prévue en mai 2025.

POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville est la politique publique de solidarité conduite par l'Etat et les collectivités afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté (quartiers prioritaires ville - QPV), où les revenus des habitants sont les plus faibles.

UN NOUVEAU CONTRAT DE VILLE a été signé le 20 septembre 2024. Fruit d'un travail partenarial (villes, État, département du Bouches-du-Rhône, bailleurs sociaux), il s'appuie sur :

- ▶ une territorialisation plus forte : une déclinaison du contrat de ville en projets de quartier
- ▶ une adéquation renforcée avec les besoins et les attentes des habitants
- ▶ une incitation aux initiatives des habitants.

LES STRUCTURES DE PROXIMITÉ ont vu leur place remise au cœur des projets de quartier avec des moyens renforcés.

3 thématiques prioritaires ont été identifiées :

- ▶ sécurité
- ▶ cadre de vie
- ▶ jeunesse



Fête de quartier à Barriol - © Michel Serra



Le nouveau contrat de ville 2024-2030 - © Com-ACCM



Quartier Trébon - © Michel Serra

Les quatre quartiers prioritaires de la ville (QPV) du territoire ACCM regroupent plus de 13 000 habitants (un habitant ACCM sur six et près d'un ménage sur deux du parc locatif social). Trois sont situés à Arles dans les quartiers de grands ensembles d'habitat locatif social des années 1970 : Barriol, Trébon et Griffeuille et un à Tarascon regroupant le centre historique et l'ensemble d'habitat collectif des Ferrages.

ACCM a financé 306 500 € de subventions dans le cadre de la programmation du contrat de ville, dont 190 000 € à Arles et 116 500 € à Tarascon. 82 000 € ont été attribués hors contrat de ville, dans les champs de la prévention et santé, soit un total de 388 500 €.

De plus, 16 000 € de subventions d'investissement ont été versés, pour l'équipement :

- ▶ d'une salle associative à vocation sportive pour un public jeune à Barriol
- ▶ de l'espace intergénérationnel des Alpilles au Trébon.

Ces subventions couvrent un large champ d'intervention : cohésion sociale (dont actions éducatives), habitat et cadre de vie, emploi et développement économique, prévention de la délinquance, accès au droit et aides aux victimes.

En complément de ces financements, ACCM assure également l'animation de dispositifs associés :

- ▶ réussite éducative : Programme de réussite éducative (PRE). 112 enfants suivis en 2023
- ▶ santé : Atelier santé ville (ASV) avec l'adoption d'un nouveau plan local de santé publique
- ▶ cadre de vie : gestion urbaine et sociale de proximité et intervention des bailleurs liée à l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Signature d'une nouvelle convention cadre le 20 décembre 2024

- ▶ participation des habitants : fond de participation des habitants avec la relance des dispositifs de participation (conseil citoyen pour Arles et comité d'habitants pour Tarascon)

- ▶ prévention avec la Maison de justice et du droit d'Arles : fonctionnement des locaux et gestion de l'accueil - environ 6 000 personnes reçues.

HABITAT

3^{ème} PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2025-2030

Le 2^{ème} Programme local de l'habitat (PLH) s'est achevé fin 2024. ACCM a mis à profit cette année pour finaliser l'élaboration du 3^{ème} PLH, en co-construction avec les communes. Véritable feuille de route de la communauté d'agglomération en matière d'habitat, ce document stratégique de planification des objectifs et des actions d'ACCM a été adopté en conseil communautaire le 5 décembre 2024. Il couvre la période 2025-2030.

PARC PUBLIC : FINANCEMENT DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

93 logements sociaux neufs

En 2024, 93 logements locatifs sociaux (LLS) neufs ont été livrés. Tous situés à Arles, ils sont localisés rue Gaspard Monge (64 logements), à Mas Thibert (10 logements) et avenue de la Libération (19 logements).

A Mas-Thibert, les logements sociaux ont été réalisés dans le cadre d'une opération de « démolition-reconstruction ». Leur construction n'a donc entraîné aucune augmentation de la consommation foncière.

44 logements sociaux agréés

En 2024, 44 logements locatifs sociaux (LLS) ont été agréés, sur un objectif annuel de 86. Cela correspond à 51 % de l'objectif annuel fixé par l'État pour atteindre le taux fixé par la loi SRU du 13 décembre 2000 (un quart de logements sociaux à Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau).

Ces 44 logements sociaux agréés se répartissent sur les communes d'Arles (30 LLS), de Saint-Martin-de-Crau (9 LLS) et de Tarascon (5 LLS).

Pour soutenir leur construction et leur rénovation, ACCM a engagé **552 000 € de subventions** :

▶ **166 000 € pour les 44 LLS agréés**

▶ **386 000 € pour co-financer**, à Arles, la vaste réhabilitation de 216 LLS à Griffeuille et de 170 LLS à la Genouillade.

De plus, une subvention de l'Etat d'un montant de 153 700 € a été déléguée à ACCM pour concourir au soutien de la construction nouvelle.

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité d'une diminution de la production après plusieurs années de production supérieure aux objectifs. Cela s'explique notamment par une crise profonde du secteur du logement, due à des facteurs conjoncturels comme la hausse des coûts des matières premières, des matériaux de construction et des taux d'intérêt, d'autres plus structurels comme la diminution du foncier ouvert à la construction ou encore la pénurie de main d'œuvre dans le bâtiment.

Pour mémoire, en raison du risque inondation qui rend inconstructible plus de la moitié de sa superficie, la commune de Tarascon est restée exemptée de l'obligation de produire des logements sociaux jusqu'à la fin de l'année 2025.

À compter de 2024, les opérations de production de logements locatifs sociaux sont prioritairement fléchées pour reconstituer les 219 logements locatifs sociaux qui seront démolis à Arles dans le cadre du programme de renouvellement urbain de Barriol. Cette reconstitution n'est pas incluse dans les objectifs de la loi SRU. Elle représente donc un effort supplémentaire en termes de construction de logements sociaux.

PARC PRIVÉ

OPAH-RU « Cœur de Ville » Arles et Tarascon

Le démarrage officiel de ces 2 dispositifs a eu lieu le 1^{er} juin 2021. L'un porte sur le centre-ancien d'Arles et l'autre porte sur le centre-ancien de Tarascon. Ces 2 dispositifs d'OPAH-RU, d'une durée de 5 ans (2021-2026), s'inscrivent dans la stratégie d'intervention en cours d'Action Cœur de Ville (ACV) (volet habitat). Pour Tarascon, l'OPAH-RU s'inscrit également dans la stratégie d'intervention NPNRU. Les OPAH-RU d'Arles et de Tarascon interviennent particulièrement sur :

- ▶ la lutte contre l'habitat indigne et dégradé afin de traiter les situations résiduelles de dégradation importante
- ▶ la réduction de la vacance, en particulier dans le parc de logements dégradés
- ▶ l'incitation à la rénovation privée des immeubles et logements.
- ▶ l'amélioration du parc via des aides à la réhabilitation des logements en matière d'habitabilité, de décence, de réduction des dépenses énergétiques et d'amélioration thermique, ainsi que d'adaptation du parc au vieillissement et/ou au handicap
- ▶ la production d'une offre locative répondant à la demande, notamment avec des loyers accessibles aux habitants en place (loyers maîtrisés).

Centre historique - Arles - © Michel Serra



Rue Gaspard Monge - Arles. 64 logements locatifs sociaux financés par ACCM sur fonds propres
© Michel Serra

La participation financière prévisionnelle (2021-2026) des partenaires (ACCM, Anah, Région Sud, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, ville d'Arles, ville de Tarascon, Action Logement, Banque des Territoires), s'élève à :

- ▶ 3 107 503 € dont 540 421 € d'ACCM pour l'OPAH-RU « Arles Cœur de Ville »
- ▶ 4 174 948 € dont 801 217 € d'ACCM pour l'OPAH-RU « Cœur de Ville de Tarascon ».

En 2024, les actions de ces 2 OPAH-RU se sont poursuivies avec :

- ▶ la tenue de 5 points mensuels OPAH-RU
- ▶ les actions de communication
- ▶ la participation active à la lutte contre l'habitat indigne (LHI) à Tarascon avec la visite des logements signalés
- ▶ l'avancement du volet RU (renouvellement urbain) de l'OPAH-RU de Tarascon avec le positionnement stratégique sur des immeubles et îlots à recycler
- ▶ un comité technique le 04 juin 2024 suivi d'un comité de pilotage le 5 juillet 2024.

Les résultats 2024, au niveau du suivi-animation, sont les suivants :

- ▶ 24 logements ont été aidés financièrement (dont 18 ont fait l'objet de travaux en faveur du développement durable et des économies d'énergie), soit 857 054 € de subventions tous financeurs confondus dont 562 137 € de fonds Anah délégués à ACCM et 118 005 € de fonds propres ACCM, sur 1 323 324 € TTC de travaux (65 % étant le taux de subvention moyen). Le gain énergétique moyen entre avant-après travaux étant de 58 %.

Diffus hors OPAH-RU

En diffus, soit hors OPAH-RU, ACCM aide des propriétaires à financer des travaux de rénovation de leur logement, grâce à ses fonds délégués par l'Anah.

Ainsi, en 2024, 1 571 926 € de subventions sur les crédits Anah, délégués à ACCM, ont été accordés à des projets de travaux sur le territoire d'ACCM (68 logements concernés, 2 155 470 € de travaux HT) (73 % étant le taux de subvention moyen sur le HT).

Les subventions ont été octroyées à des propriétaires occupants sous conditions spécifiques et pour des travaux d'adaptation de leur logement (36 logements), de rénovation énergétique d'ensemble (25 logements) ou de réhabilitation d'ampleur (6 logements).

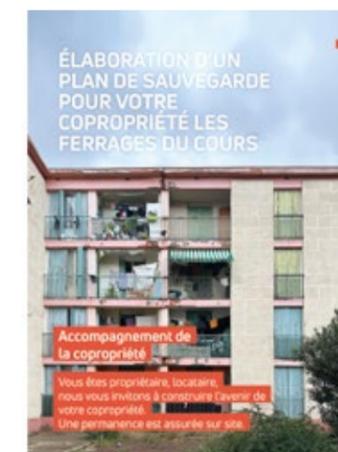
Copropriété des Ferrages à Tarascon

▶ Les copropriétés constituent un des enjeux majeurs du 2^{ème} PLH d'ACCM 2017-2022 (prorogé de 2 ans). Avec le 3^{ème} PLH 2024-2030, cette priorité va se poursuivre.

La copropriété « Les Ferrages du Cours » à Tarascon connaît de graves difficultés. Depuis plusieurs années, elle fait l'objet d'une attention particulière de la part d'ACCM. Elle a besoin d'être accompagnée dans un processus de redressement qui permettra, dans un premier temps, d'améliorer le fonctionnement, la gestion et la situation financière de la copropriété, puis, une fois ce cadre consolidé, d'engager progressivement sa requalification durable.

▶ En 2020, la connaissance de cette copropriété s'est précisée grâce à un diagnostic flash copropriété produit par l'ADIL 13. Une des conclusions de ce diagnostic confirme l'orientation vers un plan de sauvegarde. Un arrêté préfectoral portant création de la commission chargée de l'élaboration du plan de sauvegarde a été pris le 5 juillet 2021.

Un appel d'offres a été lancé au mois de juin 2021 pour la réalisation d'une étude action pour l'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété, lequel a été déclaré sans suite, faute d'offre acceptable. Un nouvel appel d'offres a été lancé en 2022. Le marché a été résilié pour motif d'intérêt général le 16 mars 2023. Un nouveau marché a été lancé en juin 2024. Le bureau d'études Urbanis Nîmes, accompagné par des intervenants extérieurs : René BRESSON (consultant indépendant - architecte ingénieur - expert copropriétés), IMPULSE (thermiciens) et RELIEF (géomètres) est retenu au cours de l'été 2024. Ainsi, l'étude-action pour l'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété des Ferrages du Cours à Tarascon a redémarré en septembre 2024 pour une durée maximale de 18 mois. Depuis le démarrage de la mission, le travail a porté sur le diagnostic multicritères de la copropriété, sur le plan de communication et de concertation.



PERMIS DE LOUER



La Communauté d'agglomération a engagé en 2020 une réflexion sur l'opportunité de mettre en place, à titre expérimental dans un 1^{er} temps à Tarascon, un dispositif « permis de louer ».

En janvier 2022, ACCM a délibéré pour la mise en place du « permis de louer » à partir du 27 juillet 2022, pendant un an. Ce dispositif, attendu par la ville de Tarascon, consiste en une autorisation préalable à la mise en location pour chaque nouvelle location sur un périmètre défini. Pour sa 1^{ère} année,

la zone choisie est celle du centre ancien de Tarascon, correspondant au périmètre du quartier politique de la ville, comprenant la copropriété des Ferrages.

À la suite d'un bilan positif issu d'une évaluation en avril-mai 2023, il a été reconduit en cohérence avec la durée (31 mai 2026) et le périmètre (centre historique élargi) de l'OPAH-RU.

La mise en place d'un partenariat ACCM avec la CAF des Bouches-du-Rhône a permis de signer une convention d'échange de données le 22 juillet 2024 qui permettra de repérer et signaler les logements pour lesquels une mise en location a eu lieu sans autorisation préalable.

Les chiffres 2024 :

➤ **458 dossiers déposés** depuis le début du dispositif,

➤ **Une augmentation des demandes de 27%** suite à l'élargissement du périmètre

➤ **59% des logements visités ont fait l'objet de travaux d'amélioration** avant l'obtention du permis

➤ Seulement **2% de refus** grâce à un suivi efficace des dossiers pour faire réaliser les travaux (pédagogie, suivi régulier)

➤ **1 arrêté préfectoral de sanction pour non-dépôt.**

Le 05 décembre 2024, ACCM a approuvé la mise en place du permis de louer sur le périmètre OPAH-RU d'Arles pour une durée expérimentale de 18 mois.

Le permis de louer sera donc effectif à partir du 06 juin 2025 à Arles, dans le centre ancien.



Copil OPAH- RU ARLES - © Com ACCM

AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ / SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Petites Villes de Demain – Saint-Martin-de-Crau

La commune de Saint-Martin-de-Crau a intégré le programme **Petites Villes de Demain** en décembre 2020. Une convention d'adhésion a été signée en avril 2022 entre les partenaires institutionnels, dont ACCM, pour lancer une étude sur l'amélioration de l'habitat privé.

L'étude, débutée en février 2023, comprenait trois phases :

➤ **Diagnostic territorial (finalisé et validé)**

➤ **Définition du cadre opérationnel**

➤ **Projet de convention**

Des évolutions réglementaires (notamment la fin des dispositifs PIG et OPAH classique au profit des Pactes Territoriaux dès 2025) et le contexte politique local ont freiné l'avancement de la phase 2. L'orientation vers une OPAH classique a été remise en question et l'option OPAH-RU écartée faute de critères suffisants (peu de logements vacants ou très dégradés).

Le comité de pilotage prévu en septembre 2024 a été annulé et le contrat avec le bureau d'études a pris fin en octobre 2024.

Malgré ces obstacles, **ACCM reste engagée** pour accompagner la commune dans sa politique de l'habitat. Des pistes sont envisagées, notamment via un **abondement spécifique** dans le cadre de l'ORT ou par le biais du **Pacte territorial**.

GENS DU VOYAGE

La communauté d'agglomération a délégué la gestion de l'**aire d'accueil d'Arles** (23 emplacements pour 46 caravanes). En 2024, le taux d'occupation est de 37.3% du 1^{er} janvier au 9 avril, puis de 39% du 10 avril au 31 décembre, soit une légère hausse de la fréquentation par rapport à 2023.

Le public reste jeune avec 50.18% de la population accueillie de moins de 25 ans. 81.32% des personnes accueillies ont moins de 40 ans.

Quelques données de fréquentation :

L'année 2024 est marquée par un changement de délégataire. GDV a pris ses fonctions le 10 avril, entraînant une transition dans la gestion de l'aire. Parallèlement, d'importants travaux de mise en conformité ont été réalisés sur 11 emplacements, ce qui a pu impacter la fréquentation.

PÉRIODE	NOMBRES DE CARAVANES	NOMBRE DE PERSONNES	DURÉE MOYENNE DE SÉJOUR
1 ^{er} janvier-9 avril 2024 (Ancien délégataire : VIVACITÉ)	58	29,85 %	N/A
10 avril-31 déc.20 (Nouveau délégataire : GDV)	98	26,70 %	31.87j
2022	72	12,69 %	112j
2023	71	4,46 %	46j

ACCM poursuit le projet de construction d'une aire d'accueil à Saint-Martin-de-Crau. Les travaux devraient démarrer en octobre 2025 pour une livraison attendue en septembre 2026.



Aire d'accueil des gens du voyage - Arles - © Michel Serra



Résidence Villa Campau à Saint-Martin-de-Crau. 67 logements locatifs sociaux financés par ACCM sur fonds propres. © Michel Serra

MISE EN PLACE DE L'OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET POURSUITE DE L'OBSERVATOIRE DES LOYERS DU PARC PRIVÉ

Observatoire de l'habitat

L'observatoire de l'habitat a été mis en place en 2019 et confié à l'ADIL 13 dans le cadre d'une convention avec ACCM. En 2024, l'ADIL 13 a réalisé 3 études :

- le profil de la population d'ACCM : zoom sur le vieillissement de la population
- la prise en compte du phénomène des meublés de tourisme
- l'offre et la demande locative sociale.

Poursuite de l'observatoire des loyers du parc privé

Missionnée par ACCM, l'ADIL 13 observe et analyse également l'évolution des loyers du parc privé sur le territoire. En 2024, le loyer médian tous types confondus (appartements et maisons) est de 9,8 € / m².

Les autres missions de l'ADIL 13 se sont poursuivies, notamment les permanences juridiques pour les habitants d'ACCM.

SOUTIEN AUX ACTIONS D'HÉBERGEMENT SPÉCIFIQUE

ACCM a soutenu financièrement trois opérations, à hauteur de 62 000 € au total, soit :

- 50 000 € pour la maison Copernic (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale et Centre d'hébergement d'urgence) du Groupe SOS
- 6 000 € pour l'accompagnement social de la résidence sociale « la garrigue » par Alotra
- 6 000 € pour le service d'accueil d'hébergement de femmes victimes de violences (SAHFEVVI) par l'association Maison d'accueil.

PRÉVENTION DES RISQUES

ACCM a poursuivi en 2024 son engagement en matière de prévention des risques majeurs.

RISQUES NATURELS

Face aux risques d'inondation et de submersion marine, ACCM participe financièrement et annuellement au fonctionnement et aux travaux du SYMADREM à qui est confiée la compétence GEMAPI (en 2024, respectivement 1 424 912 € et 575 088 €, soit un total de 2 000 000 €).

La stratégie de gestion du trait de côte et de protection contre la submersion marine dans le Grand Delta du Rhône (« stratégie littoral ») est animée par le Symadrem.

Les travaux de décorsetage des digues du Petit Rhône portés par le Symadrem sont remis en question par l'Etat, qui a toutefois donné son accord pour la sécurisation d'une première portion (début en 2026). Mais le reste du linéaire demandé par les élus est toujours incertain.



Lors du second comité de pilotage du 13 décembre 2024, les différents scénarios de réponses possible face aux risques et enjeux établis à échéance 2100, ont été présentés. Ces scénarios reflètent les différentes visions stratégiques possible, du « tout protection » au repli total. Les élus du territoire sont opposés aux stratégies de repli et souhaitent maintenir et protéger les habitants en Camargue.

Face aux dégâts que peuvent occasionner des orages de grêle, notamment sur les cultures, ACCM cotise annuellement et depuis 2013 auprès de Prévigrêle, organisme de prévention et de lutte (2024 : 24 588 €).

RISQUES TECHNOLOGIQUES

La commune de Saint-Martin-de-Crau est concernée depuis 2014 par deux plans de **prévention des risques technologiques** (PPRT), pour les établissements industriels EPC et EURENCO. Ces plans visent à règlementer l'urbanisation future autour de ces sites industriels classés « Seveso seuil haut » et à assurer la protection des habitants présents avant l'approbation des PPRT. La convention financière réalisée entre l'exploitant industriel à l'origine du risque, les collectivités et l'État, en vue du financement des travaux de protection des riverains concernés (ex : vitrages anti-explosion) a été mise à jour en 2024 afin de prolonger les engagements financiers pour 3 ans supplémentaires.



Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer - © Rémi Benali

PRÉPARATION À LA GESTION DE CRISE

Les élus communautaires ont délibéré en 2024 pour l'élaboration du **plan intercommunal de sauvegarde (Pics)**. Face à un événement majeur qui viendrait impacter le territoire, le Pics vise à organiser la réponse intercommunale en soutien aux communes membres affectées (ex : évacuation en bus des habitants vers une autre commune), mais aussi à assurer le maintien ou la reprise des compétences communautaires (ex : eau potable, assainissement, collecte des déchets, transport...).

Un diagnostic opérationnel a été réalisé en 2024 en transversalité avec les communes et l'ensemble des directions ACCM. L'année s'est conclue par la préparation d'une organisation provisoire de crise associée à la mise en place d'une astreinte de décision.

SERVICE DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

› **L'activité du service SIG** est centrée sur le développement de ses applications, la réalisation de plans, la fourniture de données, l'aide aux communes dans la gestion de leurs dossiers grâce à la fourniture de données cartographiques et de données statistiques, l'accompagnement des agents intercommunaux et communaux. Un bilan sur l'utilisation du portail cartographique mis à disposition des services communautaires et communaux ainsi que du grand public a été établi.

› **L'orthophotographie PCRS** a été livrée en avril 2024. Elle a notamment été utilisée pour le suivi des projets ZAN.

› **Le SIG ACCM poursuit la dématérialisation** de l'instruction des dossiers d'urbanisme, notamment avec l'évolution du logiciel d'instruction du droit des sols, mais aussi avec l'acquisition de nouveaux modules (numérisation, avis des services consultés...).

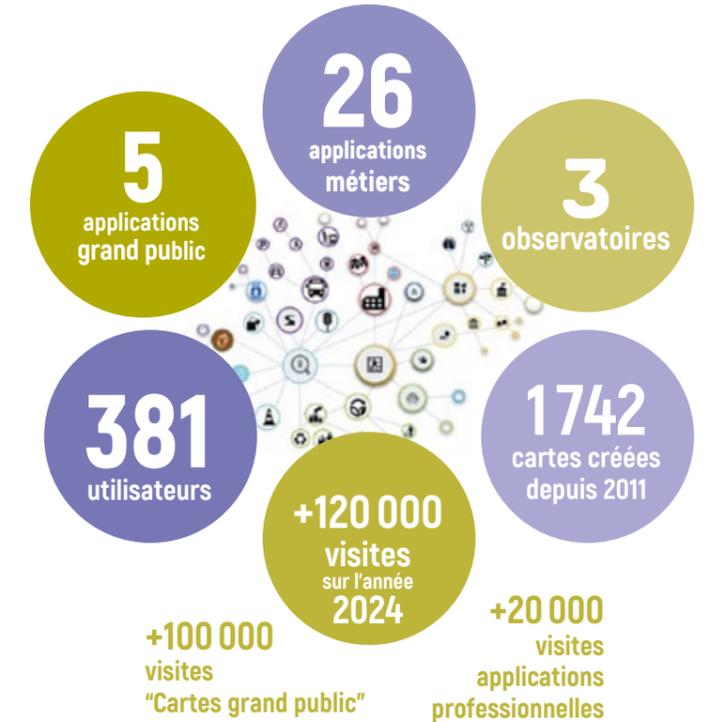
› **Le SIG ACCM a réalisé une carte grand public** des secteurs de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif.

Autres travaux :

- révision des périmètres des quartiers prioritaires de la ville
- accompagnement des communes dans le versement des plans locaux d'urbanisme (PLU) sur le géoportail de l'urbanisme et réflexion sur un conventionnement
- versement des adresses des communes du territoire d'ACCM sur le guichet national des adresses afin de les mettre à disposition en téléchargement « open data » pour les usagers et tous les opérateurs intéressés (GPS, IGN, bureaux d'études...).



Cartographie public des secteurs de collecte des ordures ménagères © SIG - ACCM



Orthophotographie - © SIG - ACCM

MOBILITÉS



La mobilité est une compétence obligatoire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. À ce titre, elle est autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur l'ensemble de son ressort territorial, dans toutes les communes qui la compose et elle détermine seule sa politique de mobilité et de déplacement, l'organisation des lignes qui sont internes à son territoire et les grands projets structurants.

Dans le cadre de son réseau Envia, ACCM souhaite favoriser l'usage des transports en commun avec pour objectif de favoriser le report modal de la voiture au bus ou aux modes doux, accompagner le changement de comportement en matière de déplacements afin de réduire les émissions de CO2.

ACTION PHARE : LE NOUVEAU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Le 1^{er} janvier 2024 est entré en vigueur le contrat de DSP de la période 2024-2030. Ce contrat propose plusieurs nouveautés :

- 1 nouveau réseau à partir du 02 septembre 2024
- 1 service de location longue durée de vélos à assistance électrique
- des dessertes tardives en période été sur les lignes Agglos
- 1 nouveau parc de véhicules 100% propres
- les inscriptions scolaires 100% dématérialisées
- 1 nouvelle application du réseau

Le 19 avril 2024, le service de location longue durée de vélos a été inauguré. 100 vélos sont disponibles à la location.

LE RÉSEAU ENVIA

➤ ACCM est un acteur majeur dans le domaine de la mobilité avec près de **12 millions d'euros** consacrés en 2024.

➤ Fréquentation du réseau en 2024 : **1,76 M de voyages réalisés**.

➤ **Le total des km réalisés est de : 2 434 796 kms, dont 1 788 534 « commerciaux ».**

➤ Le parc est composé de 66 véhicules (réserve incluse), qui, chaque jour, transportent tous les voyageurs dont près de **3 500** écoliers, collégiens et lycéens vers leurs établissements scolaires.

➤ Les véhicules des lignes régulières ont été renouvelés par des véhicules 100% propres, ce qui représente 38 véhicules sur les 66. **L'empreinte carbone du réseau sera ainsi réduite de 63% avec ce mix énergétique**, avec des émissions estimées à moins de **900 tonnes de dioxyde de carbone par an** contre environ 2500 tonnes par an pour un parc 100% diesel (en nombre de véhicules équivalent).

➤ **Électrique pour les minibus et véhicules TAD** : 7 unités.

➤ **Hybride électrique/HVO** pour les bus urbains : 18 unités.

➤ **BioGNV** pour les interurbains : 13 unités.



MON AGGLO ACCÉLÈRE!

LA CONSISTANCE DU RÉSEAU DU 1^{ER} JANVIER AU 31 AOÛT :

- 7 lignes urbaines à Arles
- 5 lignes interurbaines qui relient les villages et communes d'ACCM
- 1 ligne interne à Saint-Martin-de-Crau en transport à la demande
- 1 ligne interne à Tarascon
- du transport à la demande à Arles et Saint-Martin-de-Crau
- 15 lignes à vocation scolaire également ouvertes à tout public
- 1 ligne réalisée avec un vélo triporteur dans le centre-ville d'Arles
- 1 ligne du dimanche

LA CONSISTANCE DU RÉSEAU DEPUIS LE 02 SEPTEMBRE :

- 5 lignes urbaines à Arles
- 5 lignes interurbaines qui relient les villages et communes d'ACCM
- 1 ligne interne à Saint-Martin-de-Crau en transport à la demande
- 1 ligne interne à Tarascon
- du transport à la demande à Arles et Saint-Martin-de-Crau
- 15 lignes à vocation scolaire également ouvertes à tout public
- 1 ligne réalisée avec un vélo triporteur dans le centre-ville d'Arles
- 1 ligne du dimanche

Les navettes spéciales ont à nouveau été mises en place en 2024 pour accompagner les usagers pour les différents événements organisés, notamment les férias d'Arles, le festival Paroles Indigo à Tarascon, la nuit des Musées, des représentations théâtrales à Arles depuis Saint-Martin-de-Crau...

LE DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMATÉRIALISATION DES TITRES



ACCM a lancé le projet Open Paiement en 2024. Il s'agit d'équiper les véhicules des lignes régulières de nouveaux valideurs adaptés à la technologie qui permettent de recevoir du paiement par carte bancaire. Ainsi, l'utilisateur avec sa carte réalise un « tap » et sa CB devient son titre de transport le temps de son voyage. Ce projet marque une modernisation du réseau d'ACCM. En effet, une quarantaine de réseaux en France propose cette solution aux voyageurs, le plus souvent des réseaux de taille métropolitaine.

Avec le système billettique, les usages des fonctionnalités dématérialisées liées à la validation des titres ont poursuivi leur augmentation en 2024.

Les inscriptions scolaires sont **100% dématérialisées** depuis le mois de juin 2024.

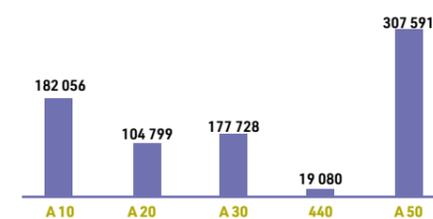
Une nouvelle application mobile du réseau a été lancée en septembre 2024. Elle permet le calcul d'itinéraire, l'achat de titres, le renseignement et les informations nécessaires pour voyager.

La boutique en ligne permet aux usagers déjà abonnés de recharger leurs titres depuis leur domicile.

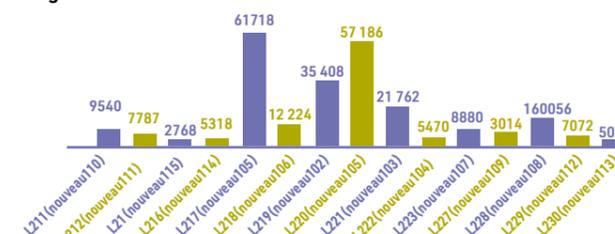
Le ticket SMS permet de commander et de payer son ticket unité ou son pass journée en envoyant un SMS. Ce service est facturé à l'utilisateur, sur sa facture d'abonnement téléphonique, au prix en vigueur de la gamme tarifaire, sans surcoût opérateurs mobiles (pris en charge par ACCM).

QUELQUES CHIFFRES DE FRÉQUENTATION 2024

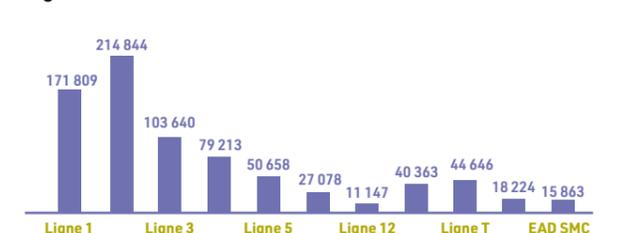
Lignes Interurbaines



Lignes Scolaires



Lignes Urbaines



Inauguration du service de location longue durée de vélos - © T.L

LA PRÉVENTION DES USAGERS SCOLAIRES

ACCM fait de la prévention des usagers scolaires une priorité. Depuis 2010, en partenariat avec l'Adateep du Gard et l'éducation nationale, sont organisées dans les collèges des journées de prévention et de sensibilisation relatives aux bonnes pratiques et bonnes conduites dans les transports.

Il s'agit de l'opération sortir-vite qui a permis en 2024 à 905 élèves de 6^{ème} du territoire d'être sensibilisés sur les risques existants dans le car et aux points d'arrêts de bus.

Les collèges concernés de 2024 : Morel, Mistral et Van Gogh à Arles, Rieu à Saint-Martin-de-Crau et Cassin à Tarascon.

RENCONTRE DES ÉLÈVES DE CM2

Toujours dans le but de sensibiliser les futurs usagers du réseau de transport, ACCM se rend chaque année dans plusieurs établissements scolaires primaires du territoire. Il s'agit d'aller à la rencontre de classes de CM2 et des élèves qui vont utiliser les lignes du réseau Envia l'année scolaire suivante lors de leur entrée en sixième.

Ces rencontres permettent de rassurer les élèves et de répondre à leurs questions relatives au transport. 219 élèves de CM2 ont été sensibilisés en 2024.

En complément de ces deux opérations organisées en interne, ACCM participe également avec son délégataire, en tant que partenaire, à la journée de sécurité routière organisée à Saint-Martin-de-Crau par l'ASMPR au collège Charloun Rieu. Lors de cette journée, 300 collégiens sont sensibilisés à la prévention et à la sécurité routière.

DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



© Michel Serra

ANIMATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DYNAMISER LE TISSU ENTREPRENEURIAL LOCAL

Contribuant activement à la vitalité économique locale, ACCM s'engage résolument pour soutenir le dynamisme des entreprises. Aux côtés des acteurs du territoire, la communauté d'agglomération intervient en faveur de la création d'emplois et la promotion des entreprises responsables, ancrées dans une vision durable du territoire.

La Communauté d'agglomération, ce sont plus de 1 000 ha de zones d'activités économiques inventoriées en 2024, représentant près de 860 entreprises et un taux de vacance d'environ 2,2%.

Réalisations

- ▶ Obtention du prestigieux label Parc+ niveau 1 pour le parc d'activités du Roubian à Tarascon
- ▶ 425 000 € alloués en 2024 pour l'entretien régulier - éclairage public, espaces verts, voirie, encombrants - des zones d'activités économiques (ZAE)
- ▶ Organisation d'une soirée inter-entreprises à Tarascon, en partenariat avec la Ville, avec la mobilisation d'une soixantaine d'acteurs économiques locaux
- ▶ ACCM s'est impliquée dans un dispositif de « Fabrique Prospective » sur la zone Écopôle Arles Nord soutenue par l'ANCT (agence nationale de la cohésion des territoires). Cette démarche s'inscrit dans une réflexion de fond sur la transformation des zones d'activités économiques en entrée de ville, avec la transition écologique comme priorité.

Perspectives 2025

- ▶ Structurer l'hébergement et le soutien à l'écosystème entrepreneurial, facilitant le parcours résidentiel des entreprises.
- ▶ Engager une stratégie immobilière et foncière et la transformation des zones Arles-Nord et Fourchon, contribuant à la transition durable des zones d'activités économiques (ZAE).
- ▶ Démarche d'obtention du Label parc+ pour le parc des papeteries Étienne (parc en création / parc engagé).



Visite technique des Papeteries Étienne - Arles - © Com-ACCM



© Com-ACCM

FILIÈRES ÉCONOMIQUES STRUCTURANTES : FORGER UN AVENIR INNOVANT POUR LE TERRITOIRE

Au cœur de son engagement en faveur de l'innovation et des investissements d'avenir, ACCM œuvre activement dans la promotion et la structuration de ses filières économiques stratégiques. Au cœur de cette dynamique, la Communauté d'agglomération s'engage en faveur de 3 filières d'excellence : les industries culturelles et créatives (ICC), le commerce et l'artisanat et l'économie verte.

Réalisations

- ▶ Près de 300 000 € investis en faveur des filières stratégiques en 2024
- ▶ Lancement du pôle des ICC à Arles, qui vise à devenir un territoire pilote pour instaurer un processus créatif au service de la transition écologique
- ▶ Candidature réussie du Pôle arlésien des ICC à l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) France 2030 «Pôle territoriaux d'Industries Culturelles et Créatives»
- ▶ 15 000 visiteurs accueillis dans le cadre du festival Octobre Numérique qui explorait cette année des mondes virtuels plus inclusifs, ouverts et durables
- ▶ Participation au festival du film d'animation d'Annecy, aux côtés de TNZPV production, Sudanim, Région Sud.

Perspectives 2025

- ▶ Accompagner la transformation du site des papeteries Étienne et faire connaître son offre foncière et immobilière
- ▶ Ouvrir un hub créatif au sein de l'Hôtel Quiqueran de Beaujeu à Arles
- ▶ Mobiliser les entreprises du territoire en faveur de la transition écologique et énergétique, consolidant ainsi l'engagement d'ACCM envers un développement économique responsable et durable.
- ▶ Participer au festival du film d'animation d'Annecy, aux côtés de TNZPV production, Sudanim, Région Sud.



La place des artisans - Saint-Martin-de-Crau - © Michel Serra

ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ : ANIMER LES QUARTIERS, STIMULER LE DYNAMISME LOCAL

Moteur du dynamisme économique du territoire, l'économie de proximité demeure au cœur des préoccupations, répondant aux besoins variés des habitants, salariés, entreprises et visiteurs. Fort des défis posés par la digitalisation, l'éco-responsabilité et la nécessaire diversification, ACCM poursuit son engagement en faveur de la revitalisation de son tissu commercial, intégrant une approche équilibrée entre centres-villes et zones périphériques.

Réalisations

- ▶ Mise en place d'une convention pluriannuelle 2024/2027 avec la chambre des métiers
- ▶ Mise en place du fonds d'aide à l'investissement ACCM sur tout le territoire. 61 dossiers éligibles pour un montant de subvention de plus de 230 000€
- ▶ Ouverture d'une boutique « la Place des Artisans » à Tarascon dans un nouveau local pour une période de 3 ans
- ▶ Accompagnement à l'ouverture de commerces sur le dispositif « Mon projet de boutique » : 2 à Saint-Martin-de-Crau, 1 à Arles (Saliers) et 1 à Tarascon
- ▶ Accompagnement financier à l'animation du marché de Noël de Boulbon
- ▶ Accompagnement financier à l'animation des marchés de l'artisanat à Tarascon, Saint-Martin-de-Crau et aux Saintes-Maries-de-la-Mer
- ▶ Participation au salon Provence Prestige.



Festival Octobre numérique - Arles-Édition 2024 - © Com-ACCM



La rue des Halles - Tarascon - © Michel Serra

Perspectives 2025

- ▶ **Ouverture du dispositif fonds d'aide à l'investissement ACCM** pour les commerçants et artisans du territoire pour un budget de 150 000€
- ▶ **Ouvertures de 6 boutiques** dans le dispositif « Mon projet de boutique »
- ▶ **Accompagnement à l'animation des manifestations** des rencontres de l'artisanat des communes concernées.
- ▶ **Mise en place du dispositif Eco défis** sur la commune d'Arles et ses hameaux en partenariat avec les chambres consulaires
- ▶ **Mise en place de la stratégie de la filière « Métiers d'Art »** et du label « Ville et Métiers d'Art »
- ▶ **Participation au salon Provence Prestige**



© Michel Serra

EMPLOI-INSERTION

BÂTIR DES PONTS VERS UN AVENIR PROFESSIONNEL INCLUSIF

Face au taux de chômage parmi les plus élevés des Bouches-du-Rhône et de la Région Sud, ACCM et ses partenaires se mobilisent pour faciliter le retour à une activité professionnelle durable et faciliter l'insertion par l'activité des personnes les plus éloignées de l'emploi. Pour ce faire, la communauté d'agglomération pilote le plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie) du territoire et soutient l'emploi local en accompagnant la mise en œuvre de clauses d'insertion dans la commande publique et privée.

LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) :

- ▶ **751 personnes accompagnées** par le Plie, dont 587 ont accédé à l'emploi
- ▶ **43 actions financées** dont 15 par ACCM

La participation d'ACCM a été de **166 000 €** et a permis de mobiliser **1 127 316 € auprès de l'Europe**, de la **Région Sud** et du **Département des Bouches-du-Rhône**.

LES CLAUSES D'INSERTION

ACCM assure la promotion, l'animation, la mise en œuvre et le suivi des clauses d'insertion sur l'ensemble du Pays d'Arles grâce à deux postes de facilitateur de la clause d'insertion et aux financements en 2024 de l'Europe, de l'État, de la Région Sud et du Département des Bouches-du-Rhône.

Reconnu pour son expertise dans ce domaine, la communauté d'agglomération exerce également depuis octobre 2024 la fonction de coordination régionale des clauses d'insertion.

En 2024 :

- ▶ **76 526 heures d'insertion**
- ▶ **64 marchés « clausés » dont 20 marchés ACCM**
- ▶ **30 donneurs d'ordre partenaires**
- ▶ **189 personnes embauchées**

1^{ERE} ÉDITION DES « TROPHÉES DE LA CLAUSE D'INSERTION » Jeudi 28 mars 2024

À travers cet événement ACCM a souhaité mettre à l'honneur les donneurs d'ordre et entreprises engagés dans l'achat socialement responsable. L'objectif était également de montrer, via des portraits et récits concrets, l'efficacité de l'utilisation de la commande publique et privée comme levier sur l'emploi local. Sur le territoire, ce sont désormais plus de 30 partenaires publics et privés qui s'inscrivent dans cette démarche et sont accompagnés par ACCM.

Cinq prix ont été remis lors de cette première édition

▶ **Trophée catégorie « Acheteur privé »** : la Fondation Luma récompensée pour sa démarche inclusive lors de la construction des bâtiments et l'exploitation (gardiennage et entretien de locaux)

▶ **Trophée catégorie « Collectivité »** : la commune de Tarascon récompensée pour l'intégration de la clause d'insertion dans plusieurs travaux d'envergure et sa volonté de diversification des secteurs d'activités

▶ **Trophée catégorie « Établissement public »** : l'École Nationale Supérieure de la Photographie (ENSP) et l'Opérateur du patrimoine et projets immobiliers de la Culture (OPPIC) récompensés pour leur fort engagement dans la phase de construction du bâtiment de l'ENSP et la démarche sociale sur le marché de nettoyage

▶ **Trophée catégorie « Entreprises »** : entreprise SNCE (nettoyage), attributaire de marchés de nettoyage du conseil départemental 13, récompensée pour son approche sociale

▶ **Trophée « Coup de cœur »** : l'entreprise CISE TP, attributaire de marchés de travaux publics de la commune de Tarascon et de la communauté d'agglomération ACCM, récompensée pour sa politique d'intégration et d'accompagnement à l'évolution des salariés en insertion.



1^{ère} édition des « Trophées de la clause d'insertion » - © Michel Serra

14^{ÈME} EDITION DES RENCONTRES DE L'EMPLOI 2024

Cette manifestation organisée chaque année par ACCM en partenariat avec Pôle emploi et Initiative pays d'Arles est un rendez-vous majeur sur le territoire à la fois pour les entreprises qui recrutent et pour les personnes en recherche d'emploi.

Les Rencontres de l'emploi se sont déroulées du 15 au 23 février 2024. Elles proposaient 3 temps forts :

- les ATELIERS de préparation (6 jours)
- le FORUM RECRUTEMENT (1/2 journée)
- la JOURNÉE DES ENTREPRENEURS (1/2 journée)

Les résultats 2023 :

- 32 ateliers – 256 participants
- 82 entreprises (recruteurs)
- 221 offres d'emploi et plus de 800 postes
- 1000 visiteurs



© Florent Gardin

SOUTIEN AUX ACTEURS MAJEURS DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

Plus largement, ACCM agit en faveur de l'accès à l'emploi des habitants qui en sont exclus à travers un financement alloué aux structures du territoire en charge de l'accueil et du suivi des publics les plus vulnérables :

- la Mission locale du Delta : aide les jeunes dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle : 179 767 €
- les structures d'insertion par l'activité économique embauchent des personnes en insertion sur des activités de nettoyage, espaces verts, entretien et aménagement de sites paysagers, récupération et revalorisation de textiles, développement de logiciels, etc. tout en assurant un accompagnement socio-professionnel personnalisé
- soutien d'ACCM via l'achat de prestations (408 000 €) ou par le biais de subventions (96 000 €) aux chantiers d'insertion
- actions diverses sur la mobilité, l'amorçage de projets, l'accompagnement vers l'emploi et la qualification des femmes éloignées de l'emploi, le développement de parcours de formation sur les métiers verts et verdissants (45 000 €).

Perspectives 2025

- Renouveler le PLIE pour la période 2025-2029
- Poursuivre le déploiement de l'achat socialement responsable sur le Pays d'Arles



© Florent Gardin



© Michel Serra



Le chantier d'insertion ACTUS lors du ramassage des encombrants quartier Barriol - Arles - © Michel Serra

LE CŒUR DE LA PROVENCE : ÉVEILLEZ VOS SENS, VIVEZ L'EXPÉRIENCE !

ACCM jouit d'une destination éclectique, dynamique à la richesse patrimoniale et culturelle forte. Hors des sentiers battus, au fil des quatre saisons, elle est une invitation à la découverte et à la détente. Ses produits locaux, ses trésors naturels préservés, ses activités et traditions multiséculaires font partie intégrante de l'âme d'un territoire où authenticité rime avec modernité. ACCM, engagée dans une démarche de développement durable, travaille à une stratégie touristique socialement et environnementalement adaptée. Au travers des bureaux d'information touristique (BIT) de Tarascon et de Saint-Martin-de-Crau, elle privilégie un accueil personnalisé des touristes et usagers.

CHIFFRES CLÉS 2024 DE LA DESTINATION

14 500 visiteurs accueillis dans les BIT

130 965 nuitées enregistrées dans 209 hébergements touristiques déclarés

15 nationalités représentées parmi les visiteurs

43 restaurants référencés sur le territoire

FRÉQUENTATION 2024 DES LIEUX TOURISTIQUES PHARES

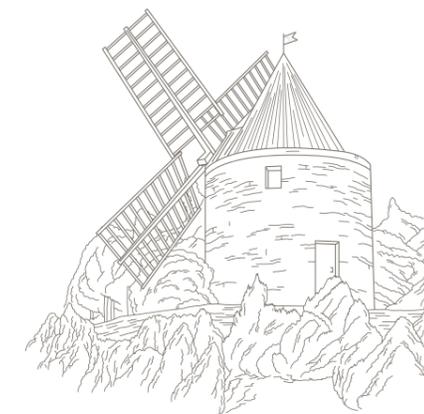
36 000 visiteurs au Château du roi René de Tarascon

2 858 visiteurs à l'Écomusée de la Crau de Saint-Martin-de-Crau

3 204 visiteurs sur la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau



© Tourisme ACCM



Moulin de Boulbon - © ACCM

LANCEMENT DE LA MARQUE TOURISTIQUE ET DU SITE INTERNET LE CŒUR DE LA PROVENCE

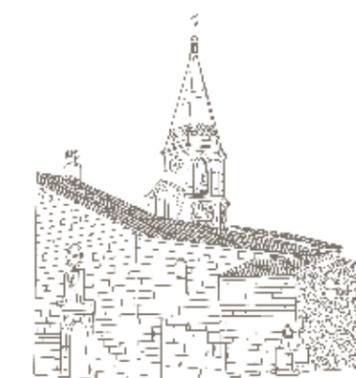
Le 15 mai 2024, la communauté d'agglomération a lancé sa marque touristique et le site Internet « Le Cœur de la Provence » www.lecoeurdelaprovence.fr dédié à la destination Tarascon-Crau-Montagnette. Le site valorise le patrimoine naturel, les balades, randonnées pédestres et cyclos, activités sportives, culturelles de cette destination. L'offre d'hébergement et de restauration est aussi présente et permet aux visiteurs de créer leur séjour sur mesure. Toutes les informations disponibles sur le site sont mises en valeur par une charte graphique élégante et des contenus éditoriaux de qualité.

La création du site internet a conduit à l'élaboration d'une nouvelle identité de marque. Un logo intégrant des symboles identitaires forts a été conçu pour refléter le positionnement nature, éthique et durable du territoire.



QUATRE THÉMATIQUES PHARES REPRÉSENTENT LA DESTINATION :

- le patrimoine, symbolisé par des monuments emblématiques comme le Château du roi René à Tarascon et le Moulin Bonnet à Boulbon
- le soleil, représentant le climat méditerranéen et l'accueil chaleureux de la Provence
- l'itinérance et les mobilités douces, identifiées par le vélo, avec une variété de chemins de randonnée et deux Eurovéloroutes : La ViaRhôna et la Méditerranée à Vélo
- l'ornithologie, avec la richesse naturelle du Parc Naturel Régional des Alpilles, la Montagnette et la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau.



Église de Saint-Pierre-de-Mézoargues - © ACCM

NOUVEAUX ITINÉRAIRES CYCLOTOURISTIQUES

► ACCM en collaboration avec l'association le Rayon d'Or de la Crau, a créé 2 nouveaux itinéraires cyclotouristiques sur le territoire valorisant ainsi les paysages contrastés des communes au travers la pratique du vélo, un mode de déplacement doux qui séduit de plus en plus d'adeptes. Un guide répertoriant plus d'une dizaine d'itinéraires cyclo sera édité en 2025.

VALORISATION DE L'ART LOCAL

► Plusieurs artistes locaux ont sollicité le service promotion du tourisme ACCM pour exposer leurs œuvres au sein du bureau d'information touristique de Saint-Martin-de-Crau. Plusieurs expositions de peinture ont été proposées et appréciées par les habitants et touristes. Ces dernières permettent de découvrir une part de l'âme locale et de diversifier l'offre de service du BIT qui se veut être un lieu de partage. Il promet ainsi des artistes qui n'ont pas forcément l'occasion d'exposer dans une galerie d'art. Leur travail et créativité sont l'occasion de valoriser la richesse, la diversité culturelle et artistique du territoire.

ACTION PHARE 2024

► Action de promotion : eductour pro dédié à la croisière fluviale

Afin de promouvoir une partie du département des Bouches-du-Rhône auprès d'opérateurs étrangers de la croisière fluviale, une brochure touristique bilingue (FR/GB) a été spécialement élaborée par Provence Tourisme et les 4 villes escales de la Provence Fluviale dont fait partie Tarascon. Ce document a été joint à une invitation envoyée à un panel d'opérateurs étrangers spécialisés dans la croisière fluviale pour participer à un eductour. Cinq d'entre eux ont répondu favorablement. Provence Tourisme et les villes escales ont élaboré un programme de visites et d'activités susceptibles de séduire ces professionnels en quête de nouveautés. Armateurs, compagnies de croisière et tour-opérateurs originaires d'Allemagne, des États-Unis et de Suisse ont ainsi découvert Tarascon au travers l'histoire du château du roi René et la visite d'un de ses domaines oléicoles, activité très prisée par les croisiéristes.



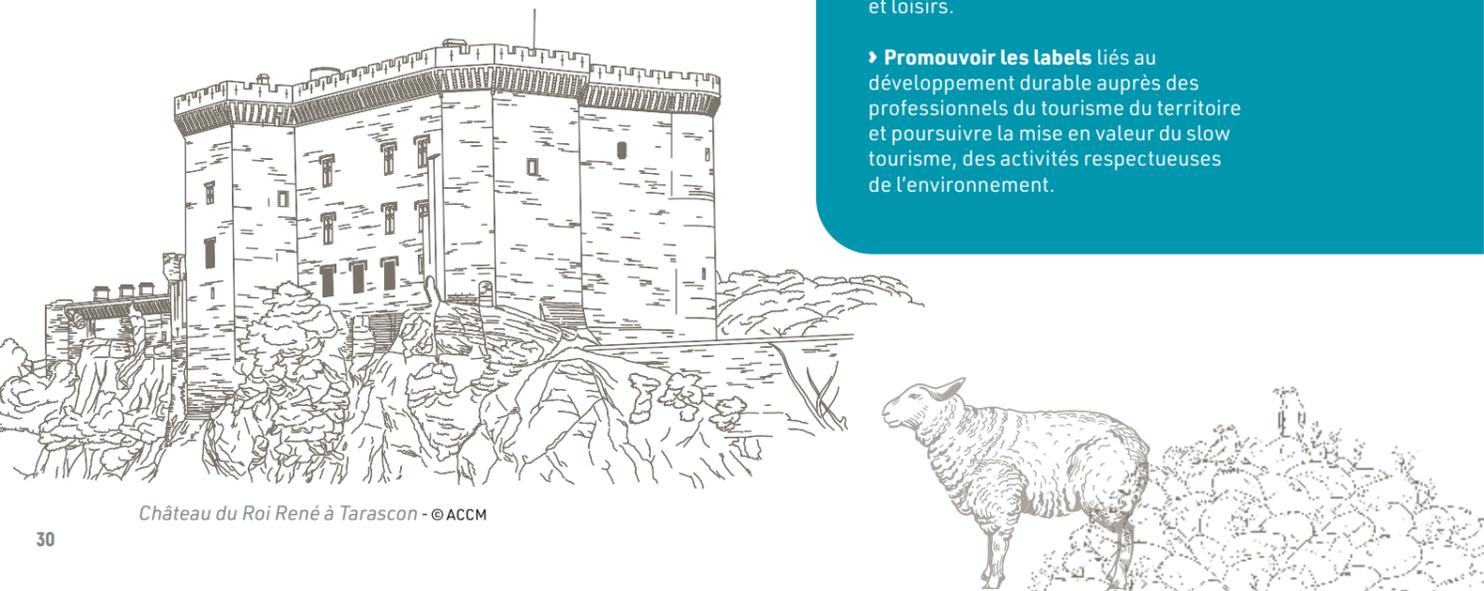
© Tourisme - ACCM



PERSPECTIVES 2025

► Éditer le guide touristique de la destination Le Cœur de la Provence en français et en anglais pour promouvoir son patrimoine, ses traditions, festivités et loisirs.

► Promouvoir les labels liés au développement durable auprès des professionnels du tourisme du territoire et poursuivre la mise en valeur du slow tourisme, des activités respectueuses de l'environnement.



Château du Roi René à Tarascon - ©ACCM

CONSERVATOIRE DU PAYS D'ARLES



© Conservatoire du Pays d'Arles

À noter : le conservatoire fonctionnant sur une année scolaire, certaines données correspondent à l'année scolaire 2023/2024 et d'autres relèvent de l'année scolaire 2024/2025.

Pour faire face à un cadre budgétaire contraint, certains enseignements n'ont pas été proposés pour cette rentrée (flûte à bec, orgue, chant choral en milieu scolaire) et une réduction globale du volume des heures d'enseignement a été appliquée.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Plus de 5 000 élèves des écoles du territoire bénéficient des services du conservatoire. Plus que jamais, l'Éducation artistique et culturelle demeure l'ADN du conservatoire de musique du Pays d'Arles dont il a été l'initiateur il y a plus de 30 ans.

LES ORCHESTRES À L'ÉCOLE SUR LE TERRITOIRE D'ACCM

337 élèves issus de 15 classes (élémentaires et collèges) ont bénéficié du dispositif « Orchestre à l'école ». À noter : les classes orchestre du quartier de Griffeuille ont toutes été labellisées par l'association « Orchestre à l'école ». Cette labellisation peut permettre aux élèves de bénéficier de projets d'envergure avec des artistes de renommée internationale comme ce fut le cas en 2024 avec Thibault Cauvin et Gautier Capuçon.

Le Conservatoire organise également des interventions musicales dans les écoles (hors classes orchestre) qui se finalisent par des restitutions publiques à la fin de chaque semestre contribuant pleinement à la vie culturelle des communes du territoire. Certains de ces projets accueillent des artistes en résidence.

LA PRATIQUE VOCALE ET INSTRUMENTALE

L'enseignement des pratiques vocales et instrumentales demeure l'objectif premier d'un conservatoire.

Les 5 départements musicaux du conservatoire sont :

- instruments de l'orchestre
- instruments polyphoniques
- musiques actuelles
- formation musicale et culture musicale
- interventions musicales en milieu scolaire - Orchestres à l'école

41 enseignants en activité pour cette année scolaire assurent près de 650 heures de cours.

Les effectifs de la rentrée 2024 : 1 278 élèves.



© Conservatoire du Pays d'Arles



© Conservatoire du Pays d'Arles

L'ACTION CULTURELLE DU CONSERVATOIRE

› École du mélomane

Depuis 2011, le conservatoire de musique du Pays d'Arles et l'association du Méjan se sont associés pour proposer des concerts, dans le cadre scolaire, aux enfants des écoles maternelles, primaires et collèges du territoire.

Le soutien de la fondation Crédit Agricole a permis de programmer une saison particulièrement ambitieuse et variée durant l'année 2023-2024 sur tout le territoire. En 2024-2025, l'objectif d'au moins un concert par ville sera maintenu, avec une programmation exigeante.

› Concerts des jeunes talents

Le conservatoire de musique forme les artistes de demain. Faisant suite au succès des concerts d'élèves prometteurs donnés précédemment, il a été décidé de reconduire régulièrement ces rendez-vous avec, à chaque fois, de nouveaux interprètes formés au sein de l'établissement.

› Les Suds en Hiver

Le festival Les Suds à Arles et le conservatoire se sont associés depuis 2017 pour créer le festival Les Suds en hiver. Dans ce cadre, un dispositif original a vu le jour : « **Chœur Battant** », une grande chorale d'écoliers. S'appuyant sur les compétences en pédagogie des intervenants en milieu scolaire du conservatoire, le « Chœur Battant » a pour ambition de sensibiliser les plus jeunes aux musiques et cultures du monde par la pratique vocale.

Les contraintes budgétaires de l'établissement public ont entraîné une baisse très importante de la participation du conservatoire pour le festival Les Suds en hiver, le conservatoire étant désormais simplement partenaire de l'évènement « Chœur Battant » qui se tient chaque année à Saint-Martin-de-Crau.



© Conservatoire du Pays d'Arles



© Conservatoire du Pays d'Arles

› Cartes blanches

Evènement organisé chaque année dans chaque ville disposant d'un site d'enseignement. Il donne l'occasion à l'ensemble des élèves de se produire en public, quel que soit leur niveau, l'instrument pratiqué ou l'esthétique privilégiée.

› Fête de la musique

La fête de la musique reste par excellence un temps fort pour les musiciens, particulièrement amateurs. En 2024, l'essentiel de la programmation de la fête de la musique du conservatoire s'est concentrée à Saint-Martin-de-Crau.

› Journées orchestres

Le conservatoire de musique du Pays d'Arles a réuni le 7 juin 2024 la quasi-totalité des ensembles musicaux qu'il coordonne dans le parc des ateliers à Arles. Plusieurs centaines de musiciens, réunis autour de 3 scènes, se sont enchaînés de 18h à 21h.

Cet évènement a connu un très grand succès et sert de base de réflexion pour la construction de l'évènement « **Bientôt l'été** » qui remplacera « **Musiques en balade** » à partir de 2025.

› Artistes en résidence et master class

Le conservatoire assure un soutien continu à la création artistique, sous toutes ses formes, en priorité au contact d'artistes locaux.

En 2023-2024, Thibault Cauvin, Henri Demarquette et Laure Favre-Kahn ont assuré des rencontres à caractère pédagogique avec les classes de guitare, de violoncelle orchestre et de piano.

› Projet avec les EHPAD

Des résidents ont été invités à des spectacles spécialement organisés à leur attention, en mêlant ce public à des enfants issus d'écoles bénéficiant des interventions en milieu scolaire : « **Le temps qui passe** ».

› Orchestre aux Ferrages

Ce projet est conduit sur Tarascon en partenariat avec les associations **Di Nistoun** et **Viagem Samba**.

Douze préadolescents suivent de manière hebdomadaire des cours de ukulélé et de percussions / hang sur le site du conservatoire de musique. Le projet se conclut par une restitution publique lors de la fête de quartier.

› Les autres activités culturelles

- organisation pour les élèves de sessions d'enregistrement studio et création de clips
- participation aux festivités, férias et fêtes de quartiers et de villages
- concerts organisés dans les crèches.

JOURNÉES PORTES OUVERTES

Le conservatoire de musique du Pays d'Arles ouvre ses portes une fois par an aux visiteurs. Une bonne occasion de découvrir un des sites du conservatoire, de s'informer sur les enseignements, mais également d'entendre les élèves en action, avec au programme un grand nombre d'auditions des différentes classes.

Pour 2024, la journée portes ouvertes du conservatoire s'est déroulée à Saint-Martin-de-Crau.

SUR LE PLAN FINANCIER

Sur le plan financier, le conservatoire bénéficie de soutiens significatifs.

› Dans le secteur public :

- le **Conseil départemental des Bouches-du-Rhône** : attribution d'une subvention de fonctionnement de **50 000 €** en 2024
- la **Direction régionale des affaires culturelles PACA** : renouvellement d'une subvention de **30 000 €** en 2024
- la **Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités** à hauteur de **9 000 €** (projet NEFLE).

› Dans le secteur privé :

- la **Fondation CLERIS** et le **Fonds de dotation « chœur à l'ouvrage »** maintiennent leur participation (55 000 € sur l'année 2024) pour le projet d'orchestre à l'école sur le quartier prioritaire de Griffeuille à Arles
- la **Fondation Crédit Agricole** a attribué une aide ponctuelle de 10 000 € pour valoriser la programmation de concerts destinés au monde scolaire (dispositif l'école du mélomane).



© Conservatoire du Pays d'Arles

ESPACE PUBLIC



Construction du 3^{ème} réservoir de Marguillan-Arles - © Didier Bagnis

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2024, comme les années qui ont précédé, l'intégration du développement durable progresse dans l'ensemble des politiques publiques portées par notre agglomération. Face à l'urgence climatique, la Communauté d'agglomération ACCM souhaite affirmer et renforcer son implication dans les indispensables transitions, qu'elles soient écologiques, économiques, sociales ou sociétales. Dans cette perspective, le projet de territoire actualisé en 2024 se présente comme une feuille de route, construite autour de 4 ambitions dont la première est de « réussir les transitions écologiques ».

De 2024, on retiendra essentiellement :

- ▶ Eau des villes & eau des champs
- ▶ PCAET et bilan carbone
- ▶ Label territoire durable, une COP d'avance

EAU DES VILLES, EAU DES CHAMPS



▶ Projet initié en 2023 et porté tout au long de 2024, Eau des villes eau des champs a permis aux citoyens et aux enfants de plusieurs écoles de rencontrer les acteurs du monde agricole et de prendre la mesure des enjeux liés à la ressource en eau de la Haute Crau.

Ce projet, financé à 70% par l'Agence de l'eau, a été porté par ACCM et animé par le CPIE (Centre permanent d'Initiatives pour l'environnement) du Pays d'Arles et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Il en résulte 17 actions présentées en décembre 2024 aux élus locaux, dont certaines seront conduites de façon concertée et en partenariat avec les acteurs de l'eau.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) ET BILAN CARBONE



▶ **PCAET** : en 2024, les grandes orientations stratégiques du plan climat, en cours d'actualisation, ont été mises en perspective, grâce notamment à trois ateliers TEPOS (territoire à énergie positive) organisés pour les 3 EPCI du Pays d'Arles.

▶ À l'occasion de ces ateliers, élus et techniciens ont apporté leur contribution à la stratégie de développement des énergies renouvelables qui permettront de réduire l'empreinte carbone du territoire.

▶ **Bilan Carbone** : il est obligatoire, pour ACCM, d'évaluer les quantités d'émissions de gaz à effet de serre générées par l'exercice de ses compétences et l'exploitation de son patrimoine.



Un bilan de ces émissions a été réalisé en 2024. Il permet d'identifier les postes les plus émetteurs de gaz à effet de serre et sera prolongé, en 2025, par un plan de transition dont l'objet est de définir la stratégie qui permettra de les réduire.

LABEL TERRITOIRE DURABLE, UNE COP D'AVANCE



▶ EN 2024, ACCM a présenté une candidature pour engager la collectivité dans la démarche de labellisation proposée par la Région Sud et l'agence régionale de la biodiversité et de l'environnement (ARBE).

Ce label régional permet aux collectivités de décliner au niveau local les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 et les ambitions du Plan Climat régional.

A l'examen du dossier de candidature d'ACCM et après délibération du jury constitué, l'engagement d'ACCM a été récompensé par le niveau 1 du label, sur une échelle de 1 à 4. C'est une reconnaissance des efforts d'ACCM en faveur du développement durable qui a été saluée.

PARCS NATURELS RÉGIONAUX

ACCM cotise annuellement auprès des deux parcs naturels régionaux situés en partie sur son territoire : parc naturel régional de Camargue (2024 : 52 372 €) et parc naturel régional des Alpilles (2024 : 10 000 €).

En 2022, le PNRC (Parc Naturel Régional de Camargue) a engagé la révision de sa Charte pour la période 2011-2026. Il s'agit de son document de référence et d'un contrat moral pour les membres. Le Parc est garant de la mise en œuvre de la stratégie contenue dans cette charte.

En tant que membres, ACCM a été sollicité fin 2024 pour une évaluation des engagements de la précédente charte. Ce sont près de 150 engagements, concernant différentes compétences d'ACCM, qui doivent être évalués par les services intercommunaux.

La prochaine charte, qui doit être présentée en 2025, s'appuiera sur le bilan de cette évaluation et sur un diagnostic de territoire.



Remise du label «Territoire durable, une cop d'avance»
© Com-ACCM



GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

► Afin de formaliser les partenariats avec la Région Sud, compétente en matière de planification de la politique de prévention et de gestion des déchets, un contrat d'objectifs « Prévention, tri des déchets et économie circulaire » a été approuvé en conseil communautaire fin 2024. Il définit les objectifs de performance d'ACCM à l'horizon 2030, au travers de 9 engagements et 25 actions. L'élaboration en 2025 d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) en est une des opérations prioritaires.

MODERNISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE

Dans l'objectif de moderniser l'organisation et les équipements du service de collecte, essentiels à une gestion vertueuse des déchets, plusieurs actions ont été menées en 2024 :

- la mise en conformité réglementaire de l'organisation du service avec l'arrêt de la pratique du fini-parti pour les agents de collecte en janvier 2024
- la modernisation des équipements de collecte avec la mise en service de 7 nouveaux véhicules de collecte neufs aux normes environnementales en vigueur et l'équipement de l'ensemble des véhicules de collecte d'un système d'aide à la navigation embarqué
- la mise à plat du service de collecte avec la réorganisation de l'ensemble des tournées sur les communes d'Arles, Saint-Martin-de-Crau, Tarascon et Saint-Pierre-de-Mézoargues en octobre 2024.



© Florent Gardin

SERVICE INFO COLLECTE

► Le service Info Collecte est un outil très utilisé par les usagers du territoire pour leurs demandes de cartes de déchèterie, de prestations de ramassage de végétaux ou d'encombrants à domicile. En 2024, ce service de proximité a enregistré 5 002 demandes tous sujets confondus et distribué 3 922 cartes d'accès déchèterie.



© Com-ACCM

PRÉVENTION, SENSIBILISATION ET COMPOSTAGE

Afin d'accompagner la réduction des déchets et d'améliorer la qualité du tri sélectif, tout au long de l'année, les conseillères de prévention et du tri :

- organisent des animations et ateliers auprès du grand public sur des événements ou en direction du jeune public par des animations en milieu scolaire ou centres de loisirs
- mènent des actions de sensibilisation « ciblées » auprès des usagers dans l'objectif d'informer de l'importance du geste de tri et des consignes à respecter
- poursuivent la distribution gratuite de composteurs individuels pour permettre aux usagers d'avoir une solution de tri à la source des biodéchets.

Au total en 2024, ce sont :

- plus de 750 enfants et jeunes sensibilisés
- 115 « mises en tri » de nouvelles résidences de logements collectifs ou professionnels
- 482 composteurs distribués dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets (début décembre).



Mise en place du tri sélectif, quartier du Trébon - © Com-ACCM

DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES EN ZONES NON POURVUES

Le développement de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables sur les secteurs du territoire non encore pourvus a démarré en mars 2024 avec la zone commerciale de Fourchon :

- 85 professionnels sensibilisés et pourvus en bacs destinés à leurs emballages
- environ 100 tonnes par an détournées des ordures ménagères pour être valorisées.

La fin d'année 2024 a été consacrée à la préparation d'une nouvelle opération en zone nord d'Arles (140 entreprises), ainsi qu'aux actions préalables de sensibilisation à la mise en place du tri des emballages pour les habitants du Trébon.



© Com-ACCM



© Com-ACCM

MISE EN CONFORMITÉ DES DÉCHÈTERIES

L'année 2024 a été marquée par un chantier multi-sites de mise en conformité des déchèteries.

Les travaux réalisés pour un montant d'investissement de 1 625 000 € TTC permettent :

- aux usagers d'avoir accès à des installations performantes, adaptées et structurantes pour le territoire
- d'améliorer considérablement le service rendu aux usagers, la sécurité des sites, ainsi que les conditions de travail des agents présents quotidiennement sur les déchèteries
- faciliter le geste de tri des usagers avec des infrastructures rénovées, c'est aussi permettre d'augmenter les tonnages de déchets valorisables (et diminuer les non valorisables) pour atteindre les objectifs réglementaires et améliorer l'environnement du territoire.

En 2024, les déchèteries et points tri d'ACCM ont comptabilisé plus de 230 000 visites (750 visites par jour en moyenne) au cours desquelles les usagers ont pu profiter :

- d'équipements antichute sécurisant tout en restant pratique pour la manutention
- de nouveaux contenants pour certains types de déchets (huiles de cuisine, huiles moteur, peintures etc.)
- de la mise en place de dispositifs de lutte contre l'incendie et d'une meilleure gestion des eaux de pluie
- d'une circulation améliorée (barrière d'entrée, marquage au sol, panneaux pédagogiques etc.)
- de sites sécurisés télésurveillés avec des clôtures neuves.

Ce chantier s'achèvera début 2025 avec la mise en conformité de la déchèterie de Salin-de-Giraud.



Inauguration de la déchèterie de Raphèle-les-Arles le 13 septembre 2024 - © Com-ACCM

TRAITEMENT AVEC ÉVOLUTION DES PERFORMANCES

L'année 2024 a été marquée par une très forte progression des quantités d'emballages et papiers (sacs jaunes). En 2024, ACCM a pris en charge 2506 tonnes d'emballages papiers contre 2223 tonnes en 2023 (+13%). Cette augmentation est plus particulièrement marquée sur la commune d'Arles qui enregistre une forte progression de +28% sous l'effet des projets développés sur la commune.

Les quantités d'ordures ménagères prises en charge par ACCM restent encore trop importantes avec 33 971 tonnes en 2024. On note toutefois un recours accru à l'incinération. En 2024, 41% des ordures ménagères (contre 26% en 2023) ont été orientées vers ce mode de traitement plus vertueux qui permet de produire de l'énergie sous forme d'électricité et d'eau chaude/vapeur.

En 2024 la valorisation au sens large des déchets pris en charge par ACCM (recyclage, valorisation matière, valorisation énergétique) a nettement progressé passant de 47.2% en 2023 à 63.8% en 2024.

Enfin, l'importance du réseau ACCM des 7 déchèteries et 3 points-tri de proximité se confirme. En 2024, il a permis de capter plus de 38% des déchets gérés par la collectivité.



© Florent Gardin

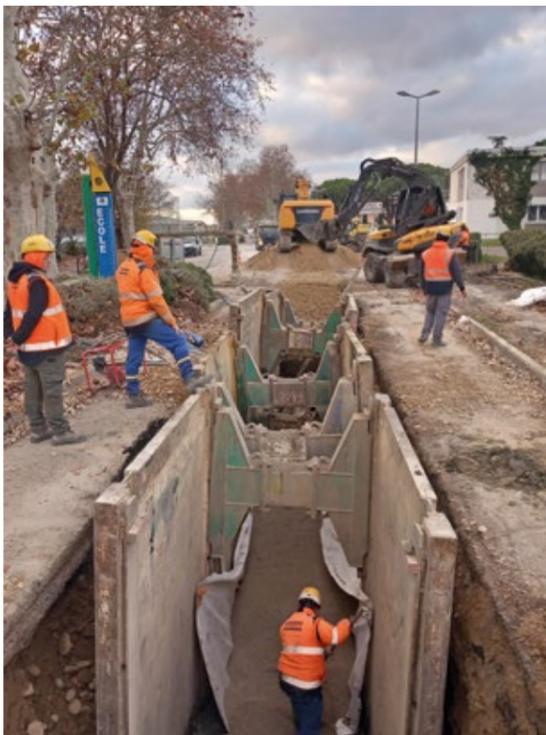
EAU ET ASSAINISSEMENT

2024 est marquée par la mise en œuvre des schémas directeur de l'eau et de l'assainissement approuvés au conseil communautaire du 9 novembre 2022. Cette approbation confirme la volonté des élus de structurer et sécuriser un territoire face à ses besoins en eau.

L'année 2024 a également été marquée par la réalisation de plusieurs opérations de travaux de renouvellement des canalisations sur l'ensemble des communes.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX EAU & ASSAINISSEMENT

La commission consultative des services publics locaux d'eau et d'assainissement a été l'occasion, en 2024, d'examiner en détail le rapport annuel du délégataire ainsi que l'examen du rapport sur la qualité des services publics de l'eau.



Travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement secteur Bariol-Vissac - ©ACCM



Construction d'un 3^{ème} réservoir d'eau potable chemin de Margailan - Arles © V. Bedos-OCIDRONE

LA POURSUITE DES RECHERCHES DE FUITES

Conformément aux engagements contractuels, les actions de recherche de fuite au travers d'outils de plus en plus performants se poursuivent.

À Arles, plus d'une centaine de rues a fait l'objet de travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable. Plus de 500 fuites ont été traitées sur conduites ou branchements d'eau potable sur l'année 2024.

Le rendement des réseaux d'eau potable s'améliore toutefois peu et cache des disparités importantes entre Arles et les autres communes du territoire.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Depuis 2016, les missions du SPANC se sont organisées et renforcées. Ce sont plus de 400 contrôles obligatoires des installations d'assainissement non collectifs qui ont été effectués par le délégataire ACCM assainissement sur l'ensemble des communes en 2024.

DES CHANTIERS DE MODERNISATION ET D'AMÉLIORATION DU SERVICE

En 2024, de nombreuses opérations d'investissement ont été réalisées ou initiées.

Parmi les plus importantes :

- ▶ la construction d'un troisième réservoir d'eau potable chemin Margailan à Arles
- ▶ le renouvellement des canalisations d'eau usée et d'eau potable Rue des 3 Fontaines à Saliers
- ▶ les travaux de renouvellement du collecteur principal d'eau usée avenue Vissac à Barriol, Arles
- ▶ les travaux de renouvellement des canalisations quartier Malagroy aux Saintes-Maries-de-la-Mer
- ▶ les études de faisabilité de l'amélioration de l'usine de traitement de l'eau potable aux Saintes-Maries-de-la-Mer
- ▶ les études de recherche d'une nouvelle ressource en eau potable pour le périmètre de la communauté d'agglomération.

Au total, les montants d'investissements en 2024 s'élèvent à 2,4M€ HT pour l'eau potable et à 6 M€ HT pour l'assainissement collectif.

LES CHIFFRES CLÉS 2023*

22 ouvrages de prélèvement



11 stations de production

8 558 201 m³ produits sur l'année civile

23 307 m³ importés sur l'année civile

118 328 m³ exportés sur l'année civile

26

ouvrages de stockage
22 675 m³ de stockage



9 stations
de surpression/reprise

884,883 km de réseau

40 049 branchements
dont 333 branchements neufs



8 396 272 m³

distribués sur l'année civile

39 823 abonnés en 2024

99,6% des analyses
bactériologiques conformes

98,1% des analyses
physico-chimiques conformes



5 861 655 m³ consommés

sur la période de relève ramenés à 365 jours

Prix de l'eau : 2,04 € TTC / m³

Au 1^{er} janvier 2023 pour une facture de 120 m³

306 fuites
sur conduites réparées

156 fuites
sur branchements réparées

72.93 % de rendement de réseau

7.19 m³/km/jour
d'indice linéaire de perte
Rendement réseau et ILP Indicateurs du Maire



*les chiffres connus sont à n-1, soit ceux l'année 2023

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PLUVIAL ET INFRASTRUCTURES

La Communauté d'agglomération est compétente pour l'aménagement et l'entretien de ses zones d'activités économiques, de son patrimoine bâtiminaire, de la création et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage ainsi que du réseau pluvial des communes du territoire. Le service « Bâtiments » de la collectivité en pilote la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.



© ACCM

TRAVAUX DANS LES ZONES ÉCONOMIQUES

ZONE NORD ARLES

Raccordement de la rue Galilée à la rue Rainard

Création d'une voie raccordant la rue Galilée à la rue Rainard permettant d'améliorer la desserte locale, notamment des poids lourds, d'optimiser la sécurité routière et les modes de déplacement doux, avec la création d'espaces végétalisés

Montant : 720 000 € TTC

ZONE CAP FOURCHON ARLES

Requalification des avenues des Arches et du Maréchal Juin



© Michel Serra

Projet structurant d'ACCM, la requalification de la zone d'activités de Fourchon poursuit son avancement. À la suite des études techniques préliminaires, ce projet, estimé à 8 000 000 € TTC, a notamment les objectifs suivants :

- › révéler un boulevard urbain structurant
- › recalibrer la voie : réduire la largeur de chaussée pour faire ralentir les véhicules, offrir des trottoirs plus généreux, au revêtement de sol différencié de la chaussée
- › intégrer une piste cyclable bidirectionnelle reliant le centre-ville et Pont-de-Crau
- › mettre en place un traitement paysager spécifique et identifiable
- › organiser et optimiser le stationnement et les zones de déchargement poids lourds
- › conforter les franchissements des canaux.

La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée en 2024 au groupement EGIS/STOA pour un montant de 430 000 € TTC.

AMÉNAGEMENT DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Prescrite dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la création de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Martin-de-Crau poursuit son cours.

L'année 2024 a été consacrée aux études de projet et dépôt des dossiers d'autorisation du droit des sols.

Montant prévisionnel des travaux : 1 500 000 € TTC

DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE

- › Réfection de la rue André Douleau – Zone Nord Arles
Montant : 82 000 € TTC
- › Réfection des rues Marie Curie et des Bergers - Saint-Martin-de-Crau
Montant : 250 000 € TTC

GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES



Mise en conformité du réseau pluvial intersection rue Émile Combe et Portagnel à Arles

Montant : 25 000 € TTC

Ces travaux ont permis de résoudre les problématiques d'inondation des riverains lors des pluies.

Travaux sur les réseaux d'eau pluviale Rue Portagnel - Arles
© ACCM

Démarrage des travaux de mise en conformité du réseau pluvial à Salin-de-Giraud

Le réseau pluvial de Salin-de-Giraud est constitué de caniveaux enterrés recouverts de dalles en béton. De nombreuses dalles sont cassées et représentent un danger important de chute pour les piétons. Les travaux ont consisté dans le remplacement des dalles béton.

Montant : 70 000 € TTC

Exploitation et maintenance courantes des équipements techniques

- › Rondes techniques et contrats de maintenance préventive
- › Faucardage des fossés et bassins de rétention (compensation de l'imperméabilisation des voiries)
- › Curage des réseaux enterrés
- › Maintenance des stations électromécaniques et des réseaux de défense incendie
- › Entretien/maintenance courante des stations électromécaniques
- › Entretien/maintenance courante des réseaux d'eaux pluviales



L'aire d'accueil des gens du voyage d'Arles - © Michel Serra

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET MISE EN CONFORMITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

- › Pose de filets pour dé pigeonner la station essence d'ENVIA
- › Travaux de rénovation du nouveau local Place des Artisans à Tarascon
- › Travaux de mise en conformité de 6 emplacements de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Arles (ferronneries, électricité, plomberie, clôtures)
- › Travaux d'insonorisation des gaines VMC au conservatoire de musique de Saint-Martin-de-Crau
- › Travaux de création d'un bureau supplémentaire au service Habitat de la communauté d'agglomération.
- › Travaux de réfection de l'étanchéité avec isolation en laine de roche d'une superficie de 100m2 aux abattoirs de Tarascon
- › Travaux de mise en conformité réglementaire des bâtiments ACCM (installations électriques, alarme incendie, extincteurs, accès toitures, etc...)
- › Travaux de mise en conformité et d'amélioration du centre médical de Barriol
- › Réponse à plus de 420 demandes d'intervention sur les bâtiments en 2024, en sus de la gestion des maintenances et travaux réglementaires et courants.



La boutique «Place des artisans» à Tarascon
© Michel Serra

RESSOURCES



RESSOURCES HUMAINES

L'année 2024 a été particulièrement riche en matière de ressources humaines.

ARRIVÉE D'UN NOUVEL AGENT AU SEIN DU SERVICE

Cela a permis d'approfondir la gestion des carrières et les dossiers de maladies des agents, permettant ainsi aux personnes en arrêt pour raisons de santé de ne pas se soucier de problèmes administratifs. Ce renfort a également aidé à fluidifier les processus et à répondre plus efficacement aux besoins des agents.

NOMINATION D'UN RÉFÉRENT HANDICAP

Cette initiative a renforcé l'engagement de la collectivité envers l'inclusivité et l'accessibilité au travail. Cette nomination a permis de mieux accompagner les agents en situation de handicap et de mettre en place des aménagements adaptés à leurs besoins spécifiques.

RGPD

La mission relative à la protection des données personnelles est rattachée à la Direction des Ressources Humaines, garantissant ainsi une meilleure prise en compte de la conformité avec les réglementations et la sécurité des informations sensibles.

SERVICE "TREMLIN"

Composé d'agents ayant des restrictions physiques, le service Tremplin s'est considérablement développé. Ce programme innovant a déjà permis à trois personnes de trouver des points de chute définitifs après quelques semaines de transition, facilitant ainsi leur réintégration dans des postes pérennes. Ce dispositif a démontré son efficacité en offrant des solutions sur mesure et en valorisant les compétences de chacun.

NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION

Ce logiciel permet dorénavant d'avoir un suivi précis des dépenses de personnel et, par voie de conséquence, de mieux contrôler ces dépenses. Cette innovation technologique a optimisé la capacité à planifier les budgets et à anticiper les besoins futurs, améliorant ainsi la gestion financière globale.

LOGICIEL DE GESTION DU TEMPS "CHRONOS"

Un très important travail de paramétrage et de formation a été réalisé pour installer le logiciel de gestion du temps "Chronos". Ce système moderne va révolutionner notre gestion des temps de travail des équipes, offrant une meilleure visibilité sur les horaires, les absences et les heures supplémentaires. Cette amélioration va non seulement simplifier les tâches administratives mais aussi favoriser une meilleure organisation du travail et un meilleur équilibre vie professionnelle-vie personnelle pour les agents.

En conclusion, l'année 2024 a été marquée par de nombreux progrès et innovations au sein de la Direction des Ressources Humaines, renforçant la capacité de la collectivité à soutenir et à développer son personnel de manière efficace et inclusive.

DIRECTION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

122 753 973 €

Dépenses réelles de fonctionnement : 113 179 011 €

Dépenses budget principal : 87 147 910 €

Budget de l'eau : 7 975 838 €

Budget de l'assainissement : 7 183 506 €

Budget des transports : 10 871 757 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

129 268 433 €

Recettes réelles de fonctionnement 126 990 058 €

Recettes budget principal : 94 970 204 €

Budget de l'eau : 9 966 389 €

Budget de l'assainissement : 10 844 147 €

Budget des transports : 11 209 318 € dont 4 198 M€ de subvention d'équilibre

INVESTISSEMENTS

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

24 945 817 M€

Dépenses réelles d'investissement : 22 224 523 €

Dépenses budget principal : 13 609 912 €

Budget de l'eau : 2 003 187 €

Budget de l'assainissement : 5 442 795 €

Budget des transports : 1 168 629 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024

19 797 980 €

Recettes réelles d'investissement : 9 780 098 €

Recettes budget principal : 6 430 178 €

Budget de l'eau : 1 016 214 €

Budget de l'assainissement : 2 333 706 €

Budget des transports : - €

POLITIQUES PUBLIQUES

Dépenses réelles 2024 en millions d'Euros



PRINCIPALES RECETTES

Recettes fiscales

76 704 115 €

Recettes et produits des services

21 840 594 €

Subventions d'équipements

3 816 625 €

Autofinancement

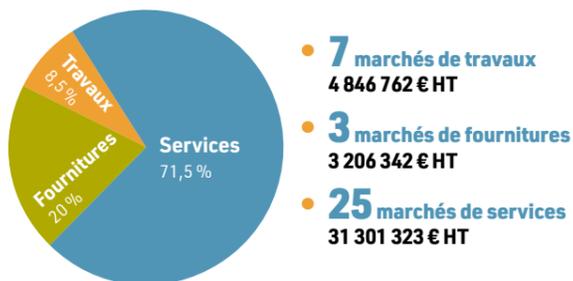
9 574 962 €

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

En 2024, la commande publique a poursuivi son rôle essentiel dans la gestion et le suivi des marchés publics de la communauté d'agglomération. Son action a permis de répondre aux besoins des services tout en respectant les principes de transparence et d'efficacité.

ACTIVITÉ EN 2024

35 marchés passés, pour un montant total de 39 354 428 € HT, répartis comme suit :



La plateforme de dématérialisation AWS-Achat a joué un rôle déterminant dans la publication des consultations, permettant aux entreprises de bénéficier d'une alerte gratuite et facilitant ainsi leur participation aux procédures.

POINTS CLÉS DE L'ANNÉE 2024

- **56 avis d'appel public à la concurrence publiés, répartis-en :**
 - › 18 marchés en procédure adaptée
 - › 20 marchés en procédure formalisée
 - › 18 marchés subséquents

Ces publications ont généré 3388 visites d'entreprises et 1760 retraits de dossiers de consultation.

- **156 plus déposés et analysés** par le service, garantissant une étude approfondie et conforme des offres
- **64 avis d'attribution publiés sur la plateforme** et **296 contrats suivis en cours d'exécution**, soulignant l'importance d'un suivi précis des engagements contractuels

Organisation et instances

- **6 commissions MAPA** organisées pour l'examen des marchés passés selon des procédures adaptées
- **7 Commissions d'appel d'offres** pour les marchés formalisés, permettant un examen collégial des propositions

OUTILS ET ACCOMPAGNEMENT

Le service commande publique met tout en œuvre pour accompagner les entreprises dans leurs démarches, en facilitant l'accès aux informations et en assurant un suivi régulier grâce à des outils modernes et accessibles. Ce travail soutient non seulement l'économie locale, mais aussi l'engagement d'ACCM pour des achats publics exemplaires, conformes à la réglementation et aux enjeux du territoire.

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES ASSEMBLÉES

AFFAIRES JURIDIQUES

› En 2024, au-delà des missions d'assistance en matière de rédaction d'actes, d'information juridique, de suivi des saisines des prestataires spécialisés dans le conseil, le service des affaires juridiques a géré :

- › **25 contentieux dont 8 ont été clôturés**
- › **13 précontentieux dont 3 ont été clôturés**
- › **53 à l'amiable dont 10 ont été clôturés**
- › Fin 2024 il restait **70 dossiers en cours de traitement**

ASSEMBLÉES COMMUNAUTAIRES

- › **242 délibérations du conseil communautaire**
- › **2 délibérations du bureau communautaire**
- › **265 décisions du président**



Conseil communautaire du 5 décembre 2024 - ©T.L

SERVICE DES MOYENS GÉNÉRAUX

MISSIONS D'ACCUEIL

› Réorganisation du poste d'accueil

La création d'un espace d'attente confortable et une nouvelle signalétique rend l'accueil plus agréable, permet de faciliter l'accès aux services et de garantir une expérience positive au sein de la collectivité.

› Amélioration de la gestion des appels téléphoniques

Les missions d'accueil ont permis d'assurer un service adapté aux besoins des usagers en fournissant les informations générales, une orientation efficace vers les services ou interlocuteurs appropriés et une amélioration de la gestion des appels téléphoniques.

› Création d'une charte d'accueil

Le service des Moyens généraux a animé durant l'année un groupe de travail sur la relation aux usagers qui a abouti à la rédaction d'une charte d'accueil du public. Cette charte sera diffusée en 2025.

› Logiciel de traitement des courriers

L'acquisition d'un logiciel pour le traitement du courrier est décidée. Objectifs : poursuivre la dématérialisation engagée et améliorer le délai de traitement des demandes des usagers.

MISSIONS D'ACHAT

› Le service moyens généraux est en charge des achats de véhicules, fournitures et mobilier.

› Achats responsables

Le service a multiplié les initiatives liées aux achats écoresponsables, afin de réduire l'impact environnemental et de promouvoir une consommation plus durable : achats de produits respectueux de l'environnement (produits locaux, recyclés, avec des certifications écologiques, etc.) et travail avec des fournisseurs engagés dans des pratiques durables.

Les clauses qui prennent en compte les certifications des fournisseurs, la transparence des pratiques de fabrication, l'engagement envers la réduction des déchets et de l'empreinte environnementale ont été intégrées dans les marchés et contrats.

Ainsi l'acquisition de 5 véhicules électriques légers de type tourisme et d'un véhicule utilitaire et la vente des véhicules réformés s'inscrivent dans cette volonté.

La démarche sera poursuivie et étendue en 2025 en intégrant davantage de critères écologiques dans les marchés publics d'achat et en essayant de réduire encore l'impact carbone afin de garantir que les produits et services achetés respectent des critères écologiques et éthiques.

MISSIONS D'ASSURANCE



La gestion des assurances de la collectivité a pour mission de garantir une couverture efficace des risques pour les agents territoriaux et les biens publics : assurance dommages aux biens, flotte automobile, assurances de la construction.

ACCM n'a pas échappé au problème assurantiel des collectivités territoriales et les contrats d'assurances dommages aux biens et d'assurances des véhicules automobiles ont été résiliés.

Afin d'assurer la continuité de couverture des risques de

la collectivité et dans un contexte d'assurabilité difficile, la parfaite connaissance du patrimoine de la collectivité et les efforts de prévention permettant de réduire la sinistralité ont permis le lancement de procédures d'appel d'offres et la mise en place de solutions transitoires, aboutissant à la souscription de nouveaux contrats en 2024, sans interruption de couverture.

› Les perspectives et objectifs sont :

- **L'amélioration de la gestion des risques** en renforçant la prévention
- **Le développement de nouvelles garanties** adaptées aux évolutions de la collectivité (assurance de la construction)
- **L'optimisation des coûts** pour une meilleure maîtrise budgétaire.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE :

CONNECTER NOTRE TERRITOIRE, STIMULER NOTRE ÉCONOMIE

Consciente des défis liés à l'aménagement numérique, la communauté d'agglomération ACCM a entrepris des actions décisives en la matière, façonnant un territoire connecté et propice à l'innovation. ACCM, résolument tournée vers l'avenir, s'engage à faire de notre territoire un territoire connecté et innovant, stimulant ainsi notre économie locale.

RÉALISATIONS



› Avec un réseau ACCM THD dépassant les **580 kms de linéaire**, 100% des zones d'activités économiques d'Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau sont desservies

› Près de **300 entreprises** sont raccordées au très haut débit par la fibre optique sur le réseau ACCM THD dont 34 nouvelles sur les 12 derniers mois

› Un taux de disponibilité du réseau supérieur à **99,85%**

› Un respect scrupuleux des garanties de temps de rétablissement.



PERSPECTIVES 2025

› **Dépasser les 350 entreprises** connectées, renforçant ainsi l'écosystème numérique local

› **Poursuivre la couverture en désaturant les tronçons de fibres optiques** complets et étendre le réseau vers la Camargue

› **Assurer une gestion du patrimoine** des infrastructures télécom opérationnelle

CONTACTS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE

Accueil : 5, rue Yvan Audouard - 13200 Arles
Tél. 04 86 52 60 00
lepresident@agglo-accm.fr

Lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

www.agglo-accm.fr
[facebook.com/page.accm](https://www.facebook.com/page.accm)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

Accueil : 4, rue Joseph Rainard - ZI nord - 13200 Arles
Tél. 04 86 52 60 00

Lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

RÉSEAU DE TRANSPORT ENVIA

Agence commerciale
24, boulevard Clemenceau - 13200 Arles
Tél. 04 90 54 86 16

Lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Samedi de 7h30 à 12h et de 14h à 17h30

www.tout-envia.com

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU PAYS D'ARLES

Place de la croisière - 13200 Arles
Tél. 04 90 49 47 15

Lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h
Samedi de 9h30 à 12h

1, avenue Saint-Roch - 13310 Saint-Martin-de-Crau
Tél. 04 90 47 11 82
Lundi au jeudi : 13h30 à 18h
Vendredi de 14h à 17h

101, rue du 1^{er} régiment des chasseurs d'Afrique
13150 Tarascon
Tél. 04 90 96 99 36
Lundi au vendredi de 14h à 19h

www.conservatoiredupaysdarles.fr

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

16, avenue John Fitzgerald Kennedy - 13200 Arles
Tél. 04 90 52 20 61

mjd-arles@agglo-accm.fr

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h30
Mardi et jeudi de 9h à 17h30
Mercredi de 9h 12h et de 14h à 17h30
Fermé le vendredi

ACCM EAU

Accueil : 8, rue Aimé et Eugène Cotton - 13200 Arles
Tél. 04 90 99 52 14
Urgence 24h/24h : 04 90 99 50 89

Lundi au vendredi de 8h à 19h
Point information itinérant : jour de permanence
sur toutes les communes au 04 90 99 52 14

www.saur-client.fr

VILLAGE D'ENTREPRISES

Accueil : 1, rue Copernic - 13200 Arles
Tél. 04 86 52 60 83

Lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

4, rue Joseph Rainard - zone industrielle nord - 13200 Arles
Tél. 04 84 76 94 00

INFO COLLECTE : infocollecte@agglo-accm.fr

Lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16 heures

BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE

Saint-Martin-de-Crau
Avenue de la république
Tél. 04 90 47 98 40

Tarascon
62, rue des halles
Tél. 04 90 91 03 52

www.lecoeurdelaprovence.fr



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE**

Accueil : 5, rue Yvan Audouard - 13200 Arles
Tél. 04 86 52 60 00

